



QUESTION RACIALE ET LA PENSÉE MODERNE

# L'église catholique devant la question raciale

par le R. P. Yves M.-J. CONGAR O.P.



Dans la même collection :

*La contribution de la pensée juive à la civilisation universelle,*  
par Léon ROTH (en préparation).

Dans la collection « La question raciale devant la science moderne » :

*Race et civilisation,*  
par Michel LEIRIS.

*Race et psychologie,*  
par Otto KLINEBERG.

*Race et biologie,*  
par L.C. DUNN.

*Les mythes raciaux,*  
par

*L'origine*

*Race.*

*Les races dans l'art et la littérature*  
par Georges BERNARD.

*Race et race,*  
par Kenneth J. LITTLE.

*Le concept de race,*  
par enquéteur

# LA QUESTION RACIALE ET LA PENSÉE MODERNE

# L'ÉGLISE CATHOLIQUE DEVANT LA QUESTION RACIALE

par  
le R.P. YVES M.-J. CONGAR  
O.P.

UNESCO PARIS

*Achevé d'imprimer le 15 juin 1953  
par l'Union Typographique de Villeneuve-Saint-Georges  
pour l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation,  
la science et la culture, 19, avenue Kléber, Paris-16\**



SS. 53. IX. 1 F

## A V A N T - P R O P O S

*Les brochures publiées jusqu'ici par l'Unesco dans la collection « La question raciale devant la science moderne » avaient pour but d'offrir, sous une forme succincte, un exposé de l'état actuel de la question raciale telle qu'elle se présente aux anthropologistes, aux généticiens et aux sociologues.*

*Or les problèmes que posent les préjugés et la discrimination raciale ne concernent pas seulement la science. Ce serait faire preuve d'un optimisme naïf que de croire qu'il suffit de porter à la connaissance du public les résultats obtenus par les savants de notre temps pour résoudre les conflits raciaux et mettre fin aux drames qu'ils provoquent. La question raciale intéresse aussi la conscience humaine et, depuis longtemps, les religions et les philosophies s'en sont préoccupées et se sont prononcées sur elle.*

*Le moment est donc venu de faire connaître la position prise par les grandes religions et par les systèmes philosophiques à l'égard de la diversité des types humains.*

*Cette nouvelle collection, « La question raciale et la pensée moderne », s'ouvre par la brochure du R.P. Congar, de l'ordre des dominicains, dont le manuscrit a reçu l'imprimatur des autorités ecclésiastiques.*

**T A B L E   D E S   M A T I È R E S**

<b>Introduction</b>	<b>9</b>
<b>L'Eglise contre le racisme au niveau des principes.</b>	<b>13</b>
Affirmations chrétiennes sur l'unité de la nature humaine	13
Affirmations chrétiennes sur la dignité de la nature humaine	15
Le racisme nie le spiritualisme chrétien	18
Le racisme est une pseudo-religion	22
Le racisme a des conséquences ruineuses pour le christianisme	22
Racisme et eugénisme	23
La destruction de l'amour de l'« autre »	25
L'antisémitisme	26
La Bible ne serait-elle pas raciste ?	29
<b>Les attitudes concrètes de l'Eglise en face des faits de race</b>	<b>34</b>
Le point de vue racial est étranger à la tradition catholique	34
L'Eglise face à la question moderne du racisme.	39
L'Eglise et les races au point de vue de la tâche missionnaire de l'Eglise	39
L'Eglise et les problèmes de cohabitation des Blancs et des hommes de couleur	43
L'Eglise face au racisme nazi et à l'antisémitisme moderne	52
<b>Conclusion</b>	<b>57</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>60</b>

## INTRODUCTION

Les lecteurs des précédentes brochures sur « *La question raciale devant la science moderne* » seront peut-être surpris par le genre et la méthode mis en œuvre dans celle-ci. Nous leur devons, au départ, quelques mots d'explication.

Les affirmations que posent les sciences ou la philosophie sont finalement réductibles à des faits vérifiables ou à des données et des raisonnements dont l'évidence peut être éprouvée par n'importe qui; elles sont justiciables de moyens d'acquisition ou de vérification *rationnels*. La théologie, expression systématisée et élaborée de la doctrine de l'Eglise, utilise bien des raisonnements et peut mettre en œuvre des données de fait, mais la certitude de ses affirmations est justiciable, finalement, d'autres affirmations qui lui tiennent lieu de donné : celles de la Révélation et de la tradition interprétées par le magistère de l'Eglise. La théologie est une science, elle implique un objet et une méthode propres, elle raisonne et, éventuellement, démontre; mais à partir d'un donné premier reçu d'une autorité et qu'admettent comme un point de départ absolu ceux-là seuls qui ont la foi.

Différente des disciplines rationnelles par la méthode, la théologie s'en distingue aussi par son objet ou son contenu. Les sciences s'intéressent à ce que les choses sont en elles-mêmes, à leur constitution interne, et elles cherchent une *explication* de ce qui tombe dans le champ d'expérience de l'homme. Déjà la philosophie, pour autant qu'elle est une sagesse, sans négliger la recherche des explications les plus générales (ce qu'est la connaissance, ce qu'est la vie...), s'intéresse à la *signification* des choses pour l'homme. Ce genre de considérations a été particulièrement développé dans ce qu'on appelle la philosophie des valeurs, où l'on vise, non des faits bruts, mais des appréciations sur ces faits. La théologie n'a rien de positif à dire sur les aspects techniques de

la question des races; sous réserve de ce que pourrait nous dire la Bible — nous en parlerons plus loin — elle n'a pas à nous apprendre ce qu'est une race, quelles sont les races, quels sont les rapports passés ou présents entre les races, questions auxquelles les sciences s'efforcent de répondre. Par contre, prenant appui sur la parole de Dieu proposée dans l'Eglise, la théologie peut nous dire quelle est la signification des races et celle du racisme pour l'homme dont nous parle la Révélation, c'est-à-dire en tant qu'il est fait à l'image de Dieu et appelé à la communion du Père en Jésus-Christ. On ne cherchera pas autre chose dans la présente brochure.

La question n'est pas absolument simple. Il y a le racisme et il y a les faits de race. Le racisme est, à la limite, une position doctrinale, une systématisation et une soi-disant justification théoriques des préjugés de race; il se traduit pratiquement en certaines discriminations plus ou moins violentes. Mais, en sous-œuvre d'une telle doctrine, il y a de réels faits de race, mêlés à des contextes historiques extrêmement complexes. Parfois, entre ces données de fait et des mesures mineures de discrimination, les degrés et les nuances sont presque insensibles. Il est évident que si un jugement sur les formes extrêmes de racisme est facile et va de soi, l'attitude à prendre devant tel ou tel fait de race est beaucoup moins déterminée. Nous sommes ici dans le domaine de ce qu'on appelle souvent, d'un nom à la fois exact et trompeur, « la doctrine sociale de l'Eglise ». Celle-ci comporte, en infrastructure, un ensemble de principes immuables, qui traduisent les affirmations expresses ou les implications nécessaires et immédiates de la Révélation. Mais elle comporte aussi bien des applications qui ne se développent qu'avec les faits historiques, sociologiques, économiques et culturels. Bien des choses, ici, varient, qui conditionnent des énoncés ou des attitudes dans lesquels doit se traduire l'inspiration des principes et dans lesquels, de fait, ceux-ci s'explicitent à mesure. La sensibilité des hommes elle-même varie, et donc celle des chrétiens qui ne sont pas en dehors de l'histoire, comme entre ciel et terre, mais doivent s'efforcer de vivre, dans l'histoire, leur fidélité au Seigneur Jésus. Il est évident, par exemple, que la façon de sentir et de concevoir la liberté de l'acte de foi, celle du conser-

tement au mariage ou de l'entrée en religion, a varié entre l'époque de saint Benoit, ou celle de Charlemagne, ou même tout simplement celle de Louis XIV et la nôtre. Nous avons, sur la liberté des actes personnels, et sur la pression sociale, des vues que ces époques n'avaient pas. Le droit canonique lui-même interdit aujourd'hui des procédés qu'il admettait autrefois. La doctrine n'a pas changé si l'on considère ses principes, mais ses applications ont varié; on peut même dire qu'il y a eu développement, parce que certaines exigences ou applications que, dès le début, les principes de l'Evangile portaient renfermés en eux, ont, avec le temps et les circonstances, trouvé la possibilité de s'expliquer et de se produire. Ainsi le caractère psychologique d'un individu s'affirme-t-il selon les occasions et les appels de l'existence.

On ne s'étonnera donc pas que notre enquête se déroule en deux parties. Au niveau des principes d'abord : nous y formulerais une condamnation absolue du racisme; au niveau des faits de race et de l'histoire ensuite : nous y verrons comment le christianisme s'est comporté et quelles sont ses attitudes concrètes.

## L'EGLISE CONTRE LE RACISME AU NIVEAU DES PRINCIPES

Le racisme consiste à distinguer et à hiérarchiser des groupes humains, puis à effectuer une discrimination envers certains d'entre eux, en affirmant que leurs qualités ou caractéristiques humaines sont génétiquement fixées. Le racisme refuse d'envisager un homme en dehors d'un système de catégories fondé sur la considération des facteurs génétiques (réels ou supposés). Ce sont en effet, selon lui, ces facteurs qui, radicalement et de façon décisive, qualifient, unissent ou séparent les hommes.

Cette position est incompatible avec les affirmations de la foi chrétienne sur 1° l'unité et 2° la dignité de la nature humaine, et aussi avec le spiritualisme chrétien. Le racisme est une pseudo-religion; il a des conséquences ruineuses qui atteignent le christianisme au cœur.

### AFFIRMATIONS CHRÉTIENNES SUR L'UNITÉ DE LA NATURE HUMAINE

Le christianisme — on pourrait dire : le judéo-christianisme, car la Révélation est judéo-chrétienne — met une unité totale au principe et au terme de la nature humaine. Parce que Dieu, qui est un, est son principe et son terme. Toujours, quand saint Paul parle de l'unité et de l'universalité du salut, il évoque l'unité de Dieu<sup>1</sup>. Un racisme conséquent entraînerait une négation pratique de Dieu et de sa souveraineté; il régresserait, en deçà des prophètes d'Israël et de leur affirmation de la seigneurie absolument universelle de Dieu, jusqu'aux positions des religions ethniques avec leur pluralité de dieux liés chacun à un lieu.

1. Cf. Act., XVII, 24 s.; Eph., IV, 4-6; 1 Tim., II, 1-5; Rom., III, 29-30, et X, 12.

Les Pères se sont plus à commenter le récit des origines, dans la Genèse, comme voulant signifier l'unité de tous les hommes. Ephrem, Ambroise, Théodoret remarquent même que tel est le sens du récit montrant Eve faite d'Adam, où il ne faut pas nécessairement chercher une affirmation anatomique, mais une affirmation religieuse illustrant et renforçant celle de l'unité d'origine, de l'homogénéité absolue de la nature humaine dans l'homme et dans la femme et dans toute leur descendance. C'est aussi ce que Dieu a voulu signifier en disant : « Faisons l'homme à notre image. » Nous savons qu'il y a en Dieu trois personnes, mais une unique divinité : trois personnes jouissant en commun de la même nature divine, de la même bonté, de la même toute-puissance, etc. Ainsi l'homme est-il à la fois un et plusieurs : plusieurs si l'on considère les personnes, mais un si l'on considère la nature, c'est-à-dire l'ensemble des déterminations foncières en vertu desquelles tous et chacun peuvent être appelés hommes.

Le christianisme ne met pas l'unité seulement au début : il la montre au terme, comme ce vers quoi tend le monde. Un philosophe chrétien comme Vladimir Soloviev a donné de ceci une formule profonde, bien dans la ligne des Pères, en parlant d'« unitotalité » comme intention du plan de Dieu. L'homme a été fait un à l'origine, mais comme en une unité de solitude. Le plan de Dieu, dont le moyen décisif de réalisation s'appelle Jésus-Christ, est d'aller de cette unité de solitude à une unité de plénitude en passant par le développement, sous forme de pluralité et de diversité, des virtualités presque infinies que recèle en soi la créature humaine. Il est donc normal et bon que l'humanité existe et se développe en une multiplicité de races, de peuples, de cultures, de créations de toutes sortes. Le programme du christianisme lui-même veut cela, car il est un programme de catholicité en même temps que d'unité. Mais, sans s'inféoder aucunement au néoplatonisme, et pour traduire simplement le plan de Dieu tel que la Révélation nous le fait connaître, on peut dire que ce plan est d'aller de l'un à l'un par le multiple : de l'unité de solitude à l'unité de plénitude par un large déploiement des variétés. L'homme a été fait, au départ, unique ; mais c'est seulement quand, au terme, après le déroulement complet de l'histoire, tous les peuples, toutes les races

seront devenus *un* dans le Christ qu'on pourra dire en vérité : l'homme est fait. C'est ce qu'après un saint Grégoire de Nysse (et, au fond, saint Paul lui-même avec ses notions de récapitulation, plérôme, corps du Christ), le poète anglais Tennyson exprimait lorsqu'il disait<sup>1</sup> :

Man as yet is being made, and ere the crowning Age of [ages,  
Shall not aeon after aeon pass and touch him into shape ?  
All about him shadow still, but, while the races flower and [fade,  
Prophet-eyes may catch a glory slowly gaining on the [shade,  
Till the peoples all are one, and all their voices blend in [choric  
Hallelujah to the Maker « It is finish'd. Man is made ».

Dès maintenant on voit comment le christianisme peut allier l'affirmation la plus radicale de l'unité de la nature humaine avec une reconnaissance positive du fait de la diversité des races et des peuples (fait supposé acquis par les sciences). Mieux encore : le christianisme reconnaît vraiment une valeur non pas seulement humaine ou terrestre, mais chrétienne et providentiellement voulue, à l'existence de peuples, et éventuellement de races, divers. Le passage de la solitude à la plénitude de l'unité, qui est le sens de l'histoire humaine, veut cela. Malheureusement, l'égoïsme et l'orgueil des hommes, dont aucun d'eux n'est indemne car chacun reçoit, génétiquement, une nature encline au mal, transforment sans cesse les différences en oppositions et les diversités en raisons de mésentente et de querelles fratricides (voir *infra*, à propos de la tour de Babel).

#### AFFIRMATIONS CHRÉTIENNES SUR LA DIGNITÉ DE LA NATURE HUMAINE

Si la nature humaine est une, sa dignité est aussi la même en tous. Egalité et fraternité sont des valeurs inscrites dans cette nature elle-même. De fait, la philo-

1. *In Memoriam*, CVI; et *The Making of Man*, dans *The Death of Oenone and other Poems*.

sophie antique, sous sa forme stoïcienne, était proche de les reconnaître. Pourtant, le christianisme leur a donné un fondement, une force, une délicatesse, un rayonnement qu'elles n'auraient pas eues sans lui. Non seulement il a affirmé, mais il a rendu sensible cette idée que tous les hommes ont même Créateur et Père, même Rédempteur, même vocation et même espérance définitive, même foyer qui est l'Eglise.

Celui qui, disant « Notre Père », exclurait de ses frères, même de façon purement implicite et pratique, quelque noir ou quelque Juif, celui-là n'invoquerait pas vraiment le Père qui est aux cieux et il ne serait pas entendu. C'est parce qu'il y a un seul Dieu, à l'image duquel tous ont été faits, et un seul Père de qui tous sont semblablement les fils, que tous les hommes sont frères d'une façon qu'aucune puissance créée ne peut détruire. La seule manière de contredire à cette fraternité est de se mettre soi-même en dehors de la paternité de Dieu. Encore une fois, tout racisme conséquent implique une apostasie du christianisme.

Notre fraternité est encore une fraternité dans le péché, dans le besoin d'un médiateur qui nous réconcilie avec Dieu notre Père, enfin dans l'universelle Rédemption acquise en Jésus-Christ. Il est mort, « non seulement pour la nation, mais afin de réunir en un seul corps les enfants de Dieu qui étaient dispersés<sup>1</sup> ». Les affirmations abondent sur la catholicité de la Rédemption; sans doute même n'est-il pas un texte qui, nous parlant de cette Rédemption, ne nous parle pas de sa catholicité. Une fois encore, on ne pourrait porter atteinte à l'une sans attaquer l'autre.

Aussi les hommes ont-ils, dans le domaine de la vie de l'âme immortelle, qui est le plus décisif, bien qu'il ne soit pas le plus éprouvé, même vocation et même histoire profonde. Certes, au point de vue terrestre, je puis dire — au moins jusqu'à un certain point : qu'y a-t-il de commun entre les Lapons ou les Fuégiens et moi ? Mon histoire n'est pas la leur, ni leur histoire la mienne. Il y a évidemment quelque ridicule à donner à de petits Indochinois des manuels français, où ils liront, par exemple : « Nos ancêtres les Gaulois... ». Mais on pourra toujours leur donner la Bible et leur

---

1. Jean, XI, 52.

taire dire, tout comme à un petit Allemand : « Notre père Abraham ». Car, comme l'a dit magnifiquement Pie XI, « spirituellement, nous sommes des Sémites » ; Abraham est notre père, puisqu'il est le premier des « appelés » et des croyants. Nous avons tous en commun une histoire qui a commencé avec lui et dont Jésus-Christ est le centre.

On a bien montré, ces dernières années, que ce qui unit le plus les hommes est la communauté de destin et d'espérance. Sans doute est-ce même l'une des raisons pour lesquelles on se lie facilement avec des compagnons de voyage que, pourtant, on vient juste de rencontrer et qu'on laissera bientôt. A plus forte raison avec des camarades de guerre, des camarades d'évasion, des camarades de parti politique ou de lutte sociale. Avec tous les chrétiens — mieux : avec tous les hommes du monde — nous partageons la communauté de destin la plus totale, la plus profonde et la plus décisive qui soit, celle du salut, du sens divin du monde; la communauté d'espérance la plus haute, la plus forte, la plus exaltante, celle du Royaume de Dieu. Parce que cela ne tombe pas sous les sens, nous ne le ressentons guère. Il en est pourtant ainsi.

Pour cette raison même nous devons faire, nous faisons équipe ensemble : nous sommes une seule et même Eglise, qui est le corps terrestre du Christ. Il n'y a pas plus une Eglise par race ou par nation qu'il n'y a un Dieu par nation ou par race; si le christianisme admet une certaine réalité des Eglises nationales et va jusqu'à reconnaître, dans une même cité, des juridictions et des rites différents selon les appartenances ethniques (par exemple à Alexandrie, à Jérusalem), c'est pour respecter la part de l'humain dans l'œuvre de Dieu. Saint Paul a entièrement raison d'écrire que, dans le corps mystique du Christ, il n'y a plus ni Juif ni Grec, ni esclave ni libre<sup>1</sup>; il ajoute même : ni homme ni femme, et ceci nous indique le sens exact de son affirmation. Jésus a dit que, dans le ciel, il n'y aurait plus de relation de mari et de femme<sup>2</sup>; il a dit aussi qu'il y aurait à cet égard ici-bas, parmi les siens, certaines anticipations et comme des paraboles du

1. Gal., III, 28.

2. Mat., XXII, 30.

Royaume<sup>1</sup>. Si l'Eglise était entièrement pure de ce qui vient de l'homme, il n'y aurait en elle aucune différence d'homme ou de femme, de Grec et de Juif. Mais ici-bas, elle ne peut s'affranchir entièrement des différenciations humaines. C'est pour elle, d'ailleurs, une façon d'affirmer sa transcendance à l'égard de toutes, que de parler grec en Grèce et arabe ou copte en Egypte; mais elle n'est elle-même « ni latine, ni grecque, ni slave<sup>2</sup> ». L'adaptation aux peuples et aux races est aussi pour l'Eglise le moyen de réaliser son programme de tout réunir en Jésus-Christ; c'est la condition de sa catholicité. Mais à aucun moment cela ne peut signifier qu'il y aurait une Eglise, une vérité nordiques ou slaves. A aucun moment l'adaptation à l'humain ne doit devenir un service de l'égoïsme orgueilleux et particulariste, et donc une trahison de l'Evangile. Il nous paraît évident, d'après tout ce que l'Evangile nous dit de lui, que s'il apprenait qu'en un endroit il y a des églises noires interdites aux blancs, c'est là que Jésus irait célébrer, et qu'à Prétoria ou à Capetown il monterait dans les compartiments réservés aux Indiens...

Sans doute l'Eglise catholique a-t-elle été généralement fidèle au programme de l'Evangile, puisque les prophètes du racisme nazi tels que H. St. Chamberlain ou Alfred Rosenberg ont rempli leurs livres de l'accusation, articulée contre elle, d'avoir détruit tous les organismes nationaux et toutes les cultures originales. Son idéal, disent-ils, est celui de l'uniformisation universelle dans le cadre unitaire d'une *volklose Weltkirche*. En particulier, elle a toujours été contre le génie nordique et germanique !

#### LE RACISME NIE LE SPIRITUALISME CHRÉTIEN

L'encyclique *Mit brennender Sorge* du 14 mars 1937 accusait le racisme nazi de ne chercher que dans le sang le fondement et la règle du comportement de l'homme<sup>3</sup>. Certes, les théoriciens du racisme nordique faisaient appel à des données d'ordre psychologique et

1. Mat., XIX, 12.

2. Benoit XV, *motu proprio Del Providentis* du 1<sup>er</sup> mai 1917.

3. *Acta*, 1937, p. 158.

moral telles que le courage, l'honneur, l'initiative, la fidélité. Il est même extrêmement significatif que les théoriciens du racisme (Gobineau, Chamberlain, Rosenberg, Darré) n'aient jamais pu définir ce qu'ils appelaient la race sans recourir à de telles données et sans construire gratuitement une sorte de type idéal assez éloigné des constatations empiriques et des faits historiques. Aussi le même personnage était-il rattaché tantôt à un groupe racial, tantôt à un autre, au nom de critères qui n'étaient nullement génétiques, mais tout idéologiques : Louis XIV, par exemple, était dit anti-germain quand il expulsait les protestants, mais *echter Germane* quand il défendait les prérogatives de l'Eglise gallicane... Pourtant, le racisme est matérialiste en ceci qu'il fait des réalités supérieures que sont l'art, la culture, le droit et même la religion une expression des poussées ou des requêtes du « sang », c'est-à-dire des facteurs génétiques. On a encore les formules à la mémoire : « L'art est toujours le produit d'un sang déterminé » ; « toute culture authentique est la forme que prend, dans la conscience, l'élément vital végétatif d'une race » (Rosenberg). Puis ces abominables blasphèmes : « Le droit n'est pour nous rien d'autre que ce qui sert à l'honneur allemand » ; « le droit est ce qui est utile au *Volk*<sup>1</sup> » ; « la foi dépend étroitement de la race » (W.Hauer, etc.). On sait aussi les suites pratiques de telles conceptions : la création par le III<sup>e</sup> Reich d'une nouvelle forme de juridiction, le jugement, non d'après une loi définie, mais par l'appréciation instinctive de ce qu'exige le bien du peuple (loi du 28 juin 1935) ; la tentative de définir et de créer une religion nordique ; enfin l'antisémitisme sauvage qui a mené à Auschwitz, le plus grand crime de toute l'histoire humaine.

Aucun pays qui admet actuellement des discriminations raciales ne professe de telles aberrations. La suite de cette étude justifiera certaines discriminations, mais au nom de tout autre chose que la race. Il peut être légitime, encore que cela soit très discutable et gros de bien des abus, qu'on applique, dans le même pays, un système pénal différent aux Européens, chez qui certains châtiments corporels sont éliminés depuis longtemps, et à des indigènes chez qui ils sont encore

1. A la fois « peuple » et « race ».

courants. Mais 1° en aucun cas le même acte ne peut être estimé bon pour un groupe d'hommes alors qu'il est estimé criminel pour un autre et par l'ensemble des hommes; 2° une discrimination pourra être acceptée au nom d'une situation historique de fait, *jamais* au nom d'une différence purement raciale. On pourra, par exemple, limiter assez étroitement les conditions de séjour des romanichels *parce qu'ils* représentent un groupement social particulier, ayant un mode de vie ou un comportement spécial; on ne le pourrait simplement *parce qu'ils* ont un type physique et une ascendance raciale différents. La distinction peut être parfois difficile à faire, elle est réelle et de grande portée.

Il y va du fondement qui légitime finalement toutes les lois. Si le législateur humain refuse quelque chose à cause d'un certain comportement ou du manque d'une certaine aptitude — ou si, par exemple, le pouvoir ecclésiastique refuse la communion à un homme parce qu'il se présente en tenue incorrecte ou qu'il appartient à quelque secte condamnée — il ne nie aucun droit qu'il n'ait pas la compétence de régler; mais s'il refuse quelque chose à un homme à cause de la couleur de sa peau, il usurpe la dignité du législateur divin et s'arroge une autorité qu'il n'a pas. Car on ne peut avoir autorité que dans le domaine où l'on est *auteur*; un pouvoir humain l'a donc au niveau des biens sociaux acquis par l'industrie humaine dont il règle l'usage commun, il ne l'a pas au niveau des droits inhérents à la nature humaine élémentaire, car il ne l'a pas faite. Ces droits-là sont de la compétence du Créateur. Et c'est pourquoi l'Eglise en est la gardienne; c'est pourquoi, tout en reconnaissant à l'Etat, dans son ordre, une compétence qu'elle sait fondée dans la volonté de Dieu, elle a toujours déclaré nulles en droit des dispositions législatives qui empiétaient sur le droit naturel, antérieur à celui de la société et plus profond que lui, de la personne humaine ou de la famille<sup>1</sup>.

Quant à la religion elle-même, la lier à la race est une aberration que les théoriciens du racisme nordique n'ont pu soutenir qu'en construisant, de façon arbitraire et contraire aux documents les plus certains, un mythe de « religion aryenne », intérieure et mystique, opposé à

1. Cf. *Mit brennender Sorge*, p. 159-160.

un fantôme de « religion sémité », toute de dépendance extérieure et servile. L'homme n'est pas mystique ou athée, moralement bon ou mauvais, à cause de son sang, mais par une fidélité à un instinct spirituel mis dans sa nature même par Dieu, et selon la réponse personnelle qu'il donne à la voix de Dieu lui parlant soit au dedans, en sa conscience, soit au dehors, dans la prédication apostolique.

Une affirmation revient sans cesse dans le langage biblique, au sujet de la religion judéo-chrétienne : celle-ci ne vient pas de la chair et du sang, mais d'une double initiative de Dieu, l'une en dehors de nous, qui est de nous adresser sa parole, l'autre au dedans de nous, qui consiste à nous incliner vers cette parole par l'obéissance de la foi. Toute cette religion commence par la vocation et la foi d'Abraham, avec une invitation, faite à celui-ci, à « sortir de sa famille et de sa parenté<sup>1</sup> ». Nous montrerons plus loin que, malgré une apparence superficielle de liaison à une race, l'Ancien Testament est resté fidèle à cette inspiration. En tout cas, rien n'est plus nettement affirmé dans le Nouveau Testament. La communion avec Dieu ne dépend d'aucun lieu de naissance, d'aucune situation charnelle, proclame Jésus, pas même de celle, unique et bénie entre toutes, d'être sa mère<sup>2</sup>, mais uniquement de la foi que chaque homme, dans son cœur, donne à la parole qui lui a été adressée. Aussi cette affirmation revient-elle sans cesse que ce n'est ni le sang ni la chair qui nous font amis de Dieu, mais l'obéissance intime à sa voix<sup>3</sup>. C'est pourquoi tout homme et toute race peuvent entrer, par le Christ, dans la communion de Dieu qui est la Sainte Eglise. Et, de fait, l'Eglise compte, même visiblement, dans son sein (qui est le sein d'Abraham), des hommes de toute race : la vision de l'Apocalypse (VII, 9), qui consacre les prophéties de l'Ancien Testament, est une vision dont, déjà, nos yeux terrestres peuvent se réjouir.

1. Gen., XII, 1.

2. Cf. Luc, XI, 27-28; Mat., XII, 46-50.

3. Cf. Jean, I, 13; Mat., XVI, 17; 1 Cor., XV, 50; comp. Gal., I, 16; Eph., VI, 12.

## LE RACISME EST UNE PSEUDO-RELIGION

Le pape Pie XI a proclamé, en termes éloquents et véritablement prophétiques, qu'en transposant en termes de race les grandes données du christianisme, le racisme les pervertissait profondément et devenait lui-même une pseudo-religion, qu'il s'agisse des notions de Révélation, foi, immortalité, péché originel, Rédemption et croix, humilité, grâce<sup>1</sup>. S'il y a, dans le christianisme, un mystère du sang, une solidarité du sang, ce n'est pas ceux d'une race opposée à d'autres races, mais ceux de l'unité de tous les hommes dans un héritage de péché, venu du premier père, et dans un héritage de Rédemption acquis par le sang du Christ<sup>2</sup>. Chaque fois qu'on proclame la sainteté absolue d'une race — ou d'une classe — on arrive à doter celle-ci des attributs de l'Eglise ou du corps mystique de Jésus-Christ. Rien ne serait plus facile que de le montrer en parcourant la littérature raciste ou certaine littérature de classe. Elles proclament qu'un homme est juste, innocent, qu'il est sauvé, qu'il gagne la vraie liberté, qu'il hérite des biens suprêmes, qu'il entre dans une sorte de communion des saints, en appartenant à une race ou à une classe donnée. Mais c'est toujours à l'exclusion des autres, auxquels il est permis et même louable de faire une guerre pour laquelle tous les moyens sont bons.

La vraie Eglise, le vrai corps mystique, sont ouverts à tous les hommes; leur combat est spirituel, il n'admet que des armes de lumière; leur loi est l'amour universel et miséricordieux, qui procède du cœur de Dieu.

## LE RACISME A DES CONSÉQUENCES RUINEUSES POUR LE CHRISTIANISME

Tout racisme, non seulement le racisme théorique et absolu, mais le racisme pratique et relativement modéré, a des conséquences ruineuses qui vont contre l'esprit et la lettre du christianisme.

1. *Mit brennender Sorge*, p. 156-158.

2. Cf. Discours du cardinal van Roey, archevêque de Malines, 1938.

### *Racisme et eugénisme.*

L'Eglise catholique ne réprouve pas tout eugénisme, mais elle a pris une position aussi décidée que sévère contre des formes d'eugénisme qui ne respectent pas la valeur absolue de la vie humaine et qui traitent l'homme, pratiquement, comme une simple espèce animale, un objet de zootechnie. Il ne serait ni tout à fait loyal, ni vraiment intelligent de présenter ses interventions et ses interdictions dans ce domaine sans les montrer dans la connexion des principes généraux qui les éclaire. C'est pourtant ce que manque de faire, par exemple, un auteur comme Paul Blanshard. Il ne s'agit nullement, pour l'Eglise, d'interdire toute recherche et toute pratique eugénique. Elle a une conception propre, inspirée par un refus décidé de traiter les choses humaines comme de simples réalités physiques et de les considérer en dehors de la qualité, de la vocation et des ressources spirituelles de l'homme. Elle prêche à celui-ci la responsabilité de ses actes, la dignité des choses de la vie sexuelle et de la génération, la valeur supérieure des vertus surnaturelles. Elle tient que, même dans ce qu'il est au titre de l'animalité, l'homme n'est pas un animal; sa sensibilité, qu'il a au titre de l'animalité, n'est pas une sensibilité d'animal, mais d'homme, subordonnée à ses fins humaines et spirituelles.

C'est ce qu'oublie non seulement le racisme, mais cet eugénisme inconsciemment matérialiste que le sentiment de race inspire aux éléments d'une société qui, dépourvus du courage que procurent une pleine vitalité et les disciplines de la santé, se croient menacés.

La position de l'Eglise catholique en face de la stérilisation ne s'est affirmée pleinement qu'avec le temps. Sans doute ce point est-il un de ceux qui illustreraient l'idée, proposée par un juriste comme G. Renard, de « droit naturel à contenu progressif ». Aussi bien avons-nous dit plus haut que la « doctrine sociale de l'Eglise » est elle-même de ce type et qu'elle ne se développe que progressivement, par la réaction d'un sens chrétien en possession de principes permanents, devant les faits de l'histoire, et dans des conditions données. Dans son état

actuel de développement, sanctionné par le magistère ordinaire<sup>1</sup>, on peut la résumer ainsi :

1. Un individu n'a le droit de se faire stériliser que pour sauver sa vie, non, par exemple, en vue de pouvoir jouir charnellement en évitant les charges de la procréation. Donc, les législations qui imposeraient la stérilisation sous la simple réserve du consentement de l'intéressé ne satisfont pas aux exigences de l'Eglise interprétant celles du droit naturel.
2. Un individu a le droit de renoncer librement à *l'usage* de son pouvoir génératrice. Il peut même en avoir le devoir moral (vocation au célibat ou à la virginité; devoir de limiter les naissances; responsabilité dans la transmission d'une vie tarée).
3. La société (l'Etat) s'arroge le droit de prononcer cette mutilation comme châtiment de certains délits très graves, peut-être même comme mesure préventive de récidives criminelles. L'encyclique *Casti connubii* ne se prononce pas sur ce point. Le progrès des idées morales semble éliminer une telle pratique de la législation des pays civilisés. Certains auteurs catholiques (par exemple le P. Agapito Marin de Sobradillo) pensent que l'Etat pourrait exclure certains individus du droit au mariage et à la procréation, lorsque le bien commun l'exige. D'autres contestent absolument ce point (*Osservatore Romano* du 13 août 1933).
4. L'Etat n'a pas le droit de priver un individu de sa puissance procréatrice en vue d'obtenir de simples biens matériels (eugéniques). Mais il a le droit d'isoler les individus malades dont la descendance devrait être gravement tarée.
5. La véritable eugénique est liée à la solution de la question sociale (taudis, alcoolisme, prostitution, pauvreté), au respect général de la morale, à l'éduca-

---

1. Documents principaux : Encyclique *Casti connubii* du 31 décembre 1930 (*Acta Ap. Sedis*, 1930, p. 562 s.) et décret du Saint-Office du 21 mars 1931 (*Acta Ap. Sedis*, 1931, p. 118-119); textes sur les réactions des catholiques allemands et italiens (cf. *Documentation catholique*, Paris, t. 30, 1933, col. 683-699, 817-828, et t. 31, 1934, 430-431); décret du Saint-Office, interdisant la stérilisation « directe », c'est-à-dire voulue pour elle-même et non, par exemple, comme moyen pour sauver la vie d'un homme, 24 février 1940 (*Acta Ap. Sedis*, 32, 1940, p. 73); décret du Saint-Office du 2 décembre 1940, condamnant le meurtre eugénique (*Acta Ap. Sedis*, 32, 1940, p. 553).

tion du sens de la responsabilité et de la prévoyance, à une législation sanitaire positive (en particulier en faveur des enfants nés d'individus tarés mais qui ne sont pas nécessairement eux-mêmes tarés), à la diffusion du sport. La position catholique est à prendre comme un tout. Elle n'impose pas certains interdits sans proposer des moyens positifs de vie saine. Si on observait la loi de Dieu, les buts de l'eugénisme seraient dans une très grande mesure atteints.

### *La destruction de l'amour de « l'autre ».*

Tout racisme, même limité, ronge le cœur du christianisme qui est la charité. Il s'attaque à la notion même de « prochain » : le nom que porte autrui dans le langage chrétien, qui est celui de la charité.

On connaît cette scène où, après avoir correctement énoncé la loi d'amour, un docteur de la loi, voulant se justifier, dit à Jésus : « Mais qui est mon prochain ? » Jésus répondit : « Un homme descendait de Jérusalem à Jéricho; il tomba entre les mains des brigands qui le laissèrent à demi mort. Un prêtre arrive, et passe outre, un lévite de même. Mais un Samaritain, passant à son tour, se pencha sur le blessé et prit soin de lui. Lequel de ces trois, conclut Jésus, te semble avoir été le prochain de l'homme qui tomba entre les mains des brigands ? » Le docteur répondit : « Celui qui a pratiqué la miséricorde envers lui...<sup>1</sup> ». Ce texte est infiniment profond. Jésus ne veut pas dire, c'est trop clair, qu'il faut aimer notre prochain, à savoir ceux qui nous montrent de la bonté : il a expressément désigné une telle attitude comme celle des païens, non des disciples qu'il invitait à imiter le Père du ciel, qui fait lever son soleil sur les méchants aussi bien que sur les bons<sup>2</sup>. A coup sûr, Jésus a voulu enseigner, d'abord, que notre prochain est celui que Dieu met sur notre route; non l'ami que nous avons choisi, mais l'homme inconnu que nous côtoyons, sur lequel nous butons sans pouvoir l'éviter, et que Dieu nous donne à aimer. Mieux encore : par sa parabole, Jésus amène le docteur de la loi à reconnaître que son prochain n'est ni le prêtre ni le

1. Cf. Luc, X, 25-37.

2. Mat., V, 43-48.

lévite, qu'il n'est pas un homme de son groupe, de sa classe, de son monde, qu'il n'est pas un homme de sa race, mais un Samaritain, c'est-à-dire un homme de sang mêlé, qu'on méprisait, avec qui on évitait d'avoir des rapports<sup>1</sup>. En réalité, le prochain n'est pas celui dont en est proche par le sang, par les affinités, par l'appartenance au même groupe, mais celui qu'un amour tout miséricordieux et gratuit nous rend proche. Voilà pourquoi autrui s'appelle, en langage chrétien, « le prochain ».

Or le préjugé racial, et plus encore le racisme érigé en théorie, implique, non l'amour, mais le mépris de *l'autre*, la méfiance envers lui. On a pu caractériser le colonial, sous son aspect défavorable, par un manque du sens de l'autre<sup>2</sup>. Le raciste transporte partout, en la portant à son paroxysme, une mentalité de colonial. Et comme rien n'est plus passionné, plus irréfléchi qu'un préjugé de groupe contre un autre groupe, comme rien n'est plus facile que de lier le mépris ou le préjugé à quelque détail physique ou du comportement extérieur des autres, le raciste devient l'esclave d'un véritable complexe qui sape en lui les racines mêmes de la charité. Saint Jean, l'apôtre de l'amour, nous dit : « Qui hait son frère est un homicide<sup>3</sup>. » C'est vrai. Il est impossible de haïr un homme, ou simplement de le mépriser, sans que nous vienne un jour au cœur une pensée de ce genre : des êtres comme cela ne devraient pas exister! Or le génial Dostoïevski nous a montré, dans le Smerdiakov des *Frères Karamazov*, qu'une telle pensée est le principe même du meurtre.

### *L'antisémitisme.*

Le préjugé racial, le racisme théorique surtout, aboutit presque toujours à un antisémitisme. C'est une seconde façon, pour lui, d'attaquer le christianisme au cœur.

Ici encore, les événements ont été, pour l'Eglise et pour de nombreux chrétiens, dont nous sommes, l'occasion de mieux dégager, d'approfondir et de purifier le sens profond et les implications de leurs principes doc-

1. Cf. Jean, IV, 9.

2. O. Mannoni, *Psychologie de la colonisation*, Paris, Editions du Seuil, 1950.

3. Jean, III, 15.

trinaux. N. Berdiaeff notait très justement en 1938 : « Les formes que prend la persécution actuelle des Juifs aboutissent, du point de vue chrétien, à une condamnation définitive de l'antisémitisme. Il faut voir dans ce fait le mérite du racisme nazi. » Les insondables souffrances d'Israël semblent avoir été comme la condition mystérieuse d'une meilleure intelligence de ce qu'il représente dans l'économie providentielle et d'une redécouverte, combien illuminante et féconde, de ce qu'est l'Ancien Testament pour le christianisme lui-même. Déjà l'Eglise ancienne, toute proche de ses origines, avait pris nettement conscience, étant « le nouvel Israël » qui « accomplissait » l'ancien, de ne pouvoir renier rien de celui-ci. La chose est d'autant plus notable qu'à ce moment même l'Eglise chrétienne s'affirmait contre la Synagogue et discutait avec les Juifs. Mais quand Marcion voulut ne conserver qu'un Nouveau Testament pur de tout élément de l'Ancien, l'Eglise le vomit de son sein, affirmant ainsi sa conscience profonde de ne pouvoir être l'Eglise du Christ que dans la continuité d'Israël. C'est pourquoi aussi les tentatives faites par le racisme nordique d'opposer une religion « aryenne », intérieure et mystique, à une religion « sémité » d'un Dieu créateur et dominateur ne pouvaient être accueillies par l'Eglise que comme une absurde élucubration. « Nous sommes spirituellement des sémites », disait Pie XI à un groupe de pèlerins belges le 6 septembre 1938.

Etre antisémite, pour un chrétien, c'est nier pratiquement qu'Israël ne puisse pas être un peuple comme les autres et qu'il porte toujours une élection divine, la contradiction douloureuse d'être encore l'Israël de Dieu et, tout à la fois, de ne plus être le « vrai Israël ». Il ne s'agit pas simplement ici de cette destruction de la charité dont nous avons parlé précédemment, il s'agit d'une donnée propre à Israël et qui, elle aussi, se trouve au cœur du christianisme. Nous retrouverons, dans la seconde partie de cette étude, les problèmes concrets, d'ordre sociologique et politique, que pose aux nations, aux nations chrétiennes comme aux autres, la permanence d'une communauté juive au sein même des pays où les éléments de cette communauté sont dispersés. Il y a là des problèmes réels, encore qu'ils soient souvent exagérés et sophistiqués par un lamentable manque de

sérénité et même d'objectivité. L'erreur serait de ne voir qu'eux, de ne voir, dans la communauté hébraïque, que les *Juifs*, et non *Israël*, pour reprendre une distinction de vocabulaire qui se trouve dans la Bible elle-même<sup>1</sup>. On tombe dès lors dans deux erreurs très graves: la première, de ne pas voir le problème spirituel, de le recouvrir et de l'étouffer sous le problème humain, sociologique ou politique; la seconde, de traiter ce problème humain lui-même de façon purement charnelle, c'est-à-dire non humaine et à plus forte raison non chrétienne. « L'existence des Juifs dans un pays peut poser un problème ou des problèmes. Ce n'est pas, en tout cas, avec une mentalité antisémite qu'un chrétien a le droit d'examiner ces problèmes<sup>2</sup>. »

En réduisant le mystère d'*Israël* au problème sociologique ou politique du Juif (problème lui-même inexactement posé), les chrétiens s'exposeraient à réduire le catholicisme à une chose sociologique, à une religion d'ordre social. Le danger est assez évident chez un Ch. Maurras. Le « péril juif » étant écarté par un traitement purement politique, il se trouve que le christianisme lui-même a perdu sa « virulence ». Car la sève prophétique qui vit dans l'Eglise a ses racines dans le peuple de l'attente et de l'annonce, du messianisme et de l'eschatologie, le peuple « qui introduisit dans la conscience humaine la catégorie même de l'historique » (N. Berdiaeff). Certes, il est à certains égards bien regrettable qu'*Israël*, en n'accomplissant pas son élection dans le Christ, ait comme laïcisé sa vocation propre, celle de ferment prophétique. C'est pourquoi un Karl Marx, malgré sa vive critique du judaïsme d'argent, est si foncièrement un Juif; c'est pourquoi il y a si souvent quelque chose de révolutionnaire et d'inquiétant dans l'action des Juifs. Mais leur vocation propre est d'être appelés *pour* les nations — *pars pro toto*, « minorité au service d'une

1. « Hébreu » est un nom purement ethnologique (« passant »). « Juif », qui vient de « Judéen, Juda », désigne le peuple dans son entité purement humaine et terrestre; le mot est employé, dans l'Ecriture et dans les textes profanes, quand on parle des Juifs comme d'un peuple politique, ou comme de commerçants, etc.; dans l'Evangile de saint Jean, le Juif est celui qui a refusé Jésus. « Israélite » désigne le peuple juif comme réalité religieuse, peuple de la Révélation et de l'Alliance (cf. von Rad et Gutbrod, art. « Israël », dans le *Wörterbuch de Kittel*, t. III, surtout p. 357 et suiv., 378 et suiv.).  
2. Y. de Montcheuil, décembre 1940, dans *L'Eglise et le monde actuel*, p. 106.

majorité » (J. Weill). On ne peut les comprendre, même au plan humain de l'histoire, que dans cette perspective.

A plus forte raison ne peut-on atteindre et garder le cœur du christianisme que si l'on y respecte ce qu'il tient de ses préparations juives, et donc si l'on traite les fragments mêmes de l'Israël infidèle présents dans tous les autres peuples comme les fragments d'un vase d'élection par qui nous sont venus les plus hauts dons de Dieu.

#### LA BIBLE NE SERAIT-ELLE PAS RACISTE ?

Mais les Juifs eux-mêmes n'ont-ils pas été les premiers racistes ? La Bible ne nous enseigne-t-elle pas une bénédiction, la leur, et des malédictions, adressées à des races en tant que races ?

Il faut donc revenir sur les affirmations raciales de l'Ecriture et sur ce qu'il y aurait de racisme dans le fait d'Israël, défini en tant que « peuple élu ».

Un premier point est clair : l'élection a été certainement celle d'un peuple, mais elle n'a, ni par son contenu ni par sa signification, un caractère raciste. Il est d'ailleurs remarquable que la religion d'Israël diffère profondément de celle d'autres peuples avec lesquels, pourtant, il participait de la même communauté raciale, ce qui réduit à l'état de pure construction de l'esprit la thèse nazie d'un lien étroit et d'une correspondance rigoureuse entre race et religion. Israël a été choisi *en tant que peuple* parce que le dessein de Dieu est de réunir tous les hommes en un seul peuple spirituel, l'Eglise, de les sauver et de les amener à sa communion, non pas isolément les uns des autres, mais communautairement. Israël est ainsi choisi pour tous et en vue de tous, *paris pro toto*. Si le choix ne se réalise d'abord que dans *un* peuple, c'est parce que Dieu semble se plaisir à donner d'abord à un seul ou à un petit nombre ce qu'il destine à tous, de manière à intégrer à son plan de miséricorde universelle les efforts et les développements que des hommes réaliseront dans l'histoire. C'est aussi pour protéger l'implantation et la première croissance du germe de la vraie religion, avant de l'exposer à tous les vents de la culture mondiale.

Que le *sens* de l'élection ne soit pas raciste, que la

Bible, qui nous parle d'un « peuple élu », ne connaisse rien d'une race noble ou d'un *Herrenvolk*, on le voit par les textes les plus explicites. Ils nous disent, précisément, qu'Israël a été choisi, non en raison de qualités supérieures qu'il aurait — combien les Grecs le dépassaient à cet égard ! — mais au contraire parce qu'il n'en avait pas<sup>1</sup>. Ce sens de l'élection divine est marqué dans tous les livres de la Bible par le fait que Dieu se plaît sans cesse à renverser les situations, à choisir gratuitement les cadets au lieu des aînés — ainsi dans l'histoire de Caïn et d'Abel, de Jacob et d'Esaï, d'Ephraïm et de Manassé, de David... — ou à prendre de préférence pour mères des grands élus de son peuple des femmes stériles : Sara; Rébecca, mère de Samson; Anne, mère de Samuel; Elisabeth, mère de Jean-Baptiste... Ainsi le peuple élu est-il tout autre chose qu'une race privilégiée, exceptionnellement douée; le choix d'un peuple n'a pas un sens raciste.

Le *contenu* de l'élection n'est pas davantage raciste. Dès le début et d'un bout à l'autre, Israël est choisi en vue de l'humanité entière et pour être le médiateur d'une Révélation destinée à tous. Si l'idée de Dieu qui s'affirme dans la Bible se distingue profondément de celle qu'on trouve partout autour d'Israël, c'est par ce trait : Iahvé n'est pas le dieu d'un peuple particulier, lié, comme les dieux particuliers, à un groupe d'hommes. Il est le créateur de toutes choses, il n'y a pas d'autre Dieu que lui. C'est précisément pourquoi il n'est pas non plus lié à un dieu donné, à une montagne, par exemple, ou à une source, ou à un sanctuaire particulier. C'est ce qu'ont relevé très lucidement Etienne, dans son discours devant le Sanhédrin, et Paul, dans son discours devant l'Aréopage<sup>2</sup>. Ceci nous amène à préciser le sens des deux passages où la Bible parle de la division des races, à savoir dans les récits continus de la postérité de Noé et de la tour de Babel<sup>3</sup>. L'auteur d'une récente étude sur le récit des origines, M. W. Zimmerli<sup>4</sup>, a noté que les deux récits se complètent l'un l'autre. Celui qui explique la diversité des peuples liée

1. Voir Deuter., VII, 7; comp. X, 14-15; Ezech., XVI, 3-15; 1 Cor., I, 27.

2. Actes, VII et XVII, 22 et suiv.

3. Gen., X, 1 - XI, 9.

4. *1 Mose 1-11. Die Urgeschichte*, Zurich, 1943; surtout t. II, p. 170-235.

à Noé présente la face heureuse et positive de cette diversité. C'est un bien qu'une nombreuse descendance ! Il n'y a rien, dans la Bible, sur le noir comme « fils maudit de Cham »; les écrivains théocratiques qui, comme Joseph de Maistre, ont prétendu savoir, par la Bible, ce que Dieu pensait de l'histoire de leur temps, et surtout ceux qui, comme certains Anglo-Saxons du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle, justifiaient la traite des noirs par la Bible, commettaient un contresens total et faisaient dire au texte sacré ce qu'il ne dit pas. Il n'y a, dans l'Écriture, aucune malédiction proférée envers une race quelconque, considérée comme telle.

Au point de vue de la Révélation biblique, la chose normale est l'unité de l'humanité et, en tout cas, son harmonie pacifique. S'il y a, parmi les hommes, une diversité tournée en opposition et en impossibilité de s'entendre, c'est là une anomalie qu'il faut expliquer. La Bible le fait par le récit étiologique de la tour de Babel, qui rend compte de l'aspect néfaste que présente la diversité, en elle-même indifférente et plutôt heureuse, des races, des peuples et des langues. D'après ce récit même, l'unité raciale, politique et linguistique de l'humanité n'a, en soi, rien de blâmable. Dieu ne la contredit que lorsqu'elle s'inspire de la pensée orgueilleuse de se soustraire à sa souveraineté. E. König, qui a bien marqué cela<sup>1</sup>, note aussi<sup>2</sup> qu'aucune autre littérature ancienne n'insiste aussi fortement que la Bible sur l'unité de l'humanité. Il montre<sup>3</sup> que, dès la création d'Adam, la Bible envisage un plan de Dieu et une histoire du salut pour l'humanité entière. Même après le péché, Dieu s'abstient d'anéantir l'humanité; il lui a donné des gages de son amour, certains moyens de le connaître; il s'est engagé envers elle, comme par une alliance, à lui assurer sa bienveillance et les dons de la nature. Même quand l'orgueil des hommes a attiré la malédiction de Babel, Dieu, en reportant son plan de grâce sur une famille et sur un peuple par l'élection d'Abraham, ne laisse pas que d'annoncer expressément, dès le début, la visée universaliste de ce qu'il accomplit ainsi : « En toi seront bénies toutes les nations de la terre. »

1. *Theologie des Alten Testaments*, Stuttgart, 1922, § 13, p. 53-54.

2. *Ibid.*, p. 51.

3. *Ibid.*, § 77, p. 259-269.

Cette visée universaliste ne sera jamais entièrement absente de l'histoire d'Israël. Avant que les Gentils n'entrent dans l'Eglise et que la confusion de Babel ne soit réparée par le miracle de la Pentecôte, il y aura, en Israël, comme une anticipation et un gage du salut universel, une assimilation au peuple de Dieu d'individus ethniquement séparés : Rahab, la courtisane de Jéricho, Abimélech, fils de Gédéon et d'une Chananéenne, Ruth la Moabite, qui figure parmi les ancêtres de Jésus, et le grand nombre, sans gloire, de ceux qui ont été admis à la communion religieuse d'Israël au titre de prosélytes (un mot qui, pour le dire en passant, est propre à la langue biblique, ce qui ne laisse pas que d'être significatif)<sup>1</sup>. Mais comment ne pas évoquer ici les magnifiques textes universalistes qui se multiplient dans les psaumes et chez les Prophètes à partir de l'exil ? On ne peut les citer ici, mais il faut les relire dans Isaïe, XI, 9; XIV, 1-2; XIX, 19-25; XLIX, 18-23; LII, 10 et suiv.; LVI, 1-8; LXVI, 18-21; Ps. 2, 7-8; 22, 27-28; 65, 32; 67, 1-2; 72, 8-11; 86, 8-10; 96, 5, 7, 10; 98, 6-7; Zach., II, 15; VIII, 20-23; XIV, 20-21; Joël, III, 1-2; Mal., I, 11; etc. Pour la Bible, tous les peuples sont coupables, mais ils sont tous sous le pardon de Dieu, et tous viendront à Lui.

Mais il y a aussi, dans l'Ecriture, des prescriptions d'extermination au sujet de membres d'autres races, voire de ces races en général... Dans les mille ans qui séparent l'ordre d'exterminer les Madianites, les Chananéens, etc., dont témoignent le livre des Nombres, le Deutéronome ou le livre de Josué, et les dispositions analogues prises par Esdras après l'exil, beaucoup de sang a été versé. Mais il est clair, et les textes le disent expressément, que des populations ou des femmes étrangères à Israël n'ont jamais été vouées à la destruction en raison d'une discrimination raciale comme telle, mais en raison de dangers ou d'actes d'idolâtrie<sup>2</sup>. Ce n'est pas non plus un préjugé racial comme tel qui a motivé tant de mesures de protection de la lignée des patriarches, puis de celle de Juda, mais le souci d'accomplir avec pureté le dessein de Dieu, qui, depuis Abraham

---

1. Voir Exode, XII, 48-49.

2. Cf. Num., XXV, 5; Deuter., IX, 4; Esdr. IX, 1 et suiv.

jusqu'à Marie, en passant par Juda et David, voulait assurer la réalisation des promesses messianiques.

Rien ne serait donc plus faux que d'interpréter l'Ancien Testament en termes de races et surtout de racisme. Même après la venue du christianisme, le judaïsme, dispersé et pourtant toujours indivisible, n'a jamais interprété sa position en termes de race. Il peut y avoir une tendance spontanée et vulgaire en ce sens; cette tendance a pu s'affirmer dans la mesure où les Juifs eux-mêmes ont laïcisé l'idée de leur peuple et, pour reprendre les termes expliqués plus haut, ont été plus « Juifs » qu'« Israélites ». Dans certains textes du Talmud lui-même, l'universalisme est, ici ou là, pratiquement effacé, et l'élection considérée comme concernant Israël pour lui-même, non en vue de l'humanité entière. Cela ne fait pas un racisme. Par contre, jamais on n'a exclu définitivement quelqu'un de la communauté d'Israël, pour ce motif qu'il ne descendait pas charnellement d'Abraham. Non seulement des individus de souche aryenne ont été reçus dans cette communauté, mais des groupes ethniques entiers (Khazars du sud de la Volga, du ix<sup>e</sup> au xi<sup>e</sup> siècle, moment où ils ont été détruits; Berbères judaïsés d'Afrique du Nord). Mais il arrive fréquemment qu'un groupe, traité de façon raciale, prenne lui-même une conscience de race et réagisse en conséquence : le cas se produit parmi les noirs en plus d'une région d'Afrique. Sans doute les Juifs ont-ils, ici ou là, suivi une voie semblable. S'il en était ainsi, ils ne seraient pas, en tout cas, les premiers racistes.

## LES ATTITUDES CONCRETES DE L'EGLISE DEVANT LES FAITS DE RACE

### LE POINT DE VUE RACIAL EST ÉTRANGER A LA TRADITION CATHOLIQUE

Le christianisme portait dans ses principes mêmes la négation du préjugé de race. De plus, il est né et s'est répandu d'abord dans le monde gréco-romain et dans le cadre de l'empire, qui englobaient toutes sortes de races et, les racistes nordiques modernes l'ont assez dit, ne professaient pas de principe racial. L'empire d'Auguste, la paix romaine, *l'orbis romanus*, étaient foncièrement araciaux. La philosophie stoïcienne, où les Latins trouvaient assez spontanément leur idéal, proclamait l'unité de l'humanité, une égalité et une fraternité de principe entre les hommes. Ainsi l'Eglise est-elle demeurée étrangère aux préjugés de race. Les Pères ont aimé souligner ce miracle de l'unité chrétienne qui rassemblait dans l'unanimité tant d'hommes et de peuples divers. « Celui qui est à Rome sait que les Hindous sont ses membres mêmes. Quelle société peut se comparer à celle-là ? Et tous n'ont qu'un chef, le Christ... <sup>1</sup> »

Quand, par la conversion des princes et de leurs peuples, le christianisme se mit à exister non seulement sous la forme spirituelle d'Eglise, mais sous la forme politico - juridique d'une « république chrétienne », quand l'autorité spirituelle s'adjoignit des moyens d'action sociaux, l'opposition des chrétiens à d'autres groupes d'hérétiques ou d'infidèles prit souvent une forme de lutte et parfois d'oppression. Qu'on pense aux violences exercées parfois contre les Juifs, aux guerres contre les Maures, aux croisades contre l'islam, aux guerres des chevaliers teutoniques contre les Baltes et les Slaves, à la lutte contre les Turcs... Mais il est extrêmement remarquable que le sentiment de race

---

1. Saint Jean Chrysostome; saint Augustin, etc.

demeurait étranger à ces luttes. La division n'était pas ressentie à ce niveau, mais au niveau spirituel de la foi, et c'est entre vraie croyance et croyances fausses que l'opposition s'affirmait<sup>1</sup>. Le Maure n'était pas « un Arabe », mais « l'infidèle ». Il est bon de noter à ce sujet que l'expression fameuse *perfidia judaica* n'a probablement pas le sens moral que suggère une trompeuse transcription dans les langues modernes, mais le sens théologique et canonique, tout proche de l'étymologie, d'incroyance ou refus de croire<sup>2</sup>.

Nous n'avons pas à faire ici un historique, même très bref, de l'antisémitisme chrétien; il suffit de noter que, dans la mesure où il a existé, il obéissait à des motifs, parfois économiques ou psychologiques, le plus souvent religieux, non à des considérations racistes.

Le sentiment racial n'existe pas non plus, à l'intérieur de la chrétienté, sous la forme du chauvinisme national. On reconnaît mieux aujourd'hui les traits de sentiment national qui se font jour dès l'époque carolingienne en Europe, mais on admire l'universalisme d'une Eglise et d'une culture, en vertu de quoi c'est l'Anglais Alexandre de Hales, l'Allemand Albert le Grand, les Italiens Thomas d'Aquin et Bonaventure qui font, au XIII<sup>e</sup> siècle, la gloire de l'Université de Paris; en vertu de quoi, encore, « au XII<sup>e</sup> siècle, le siège épiscopal de Cantorbéry est occupé par un Italien, saint Anselme; celui de Lincoln par un Savoyard, saint Hugues; celui de Chartres par un Anglais, Jean de Salisbury... »<sup>3</sup>

Le bilan de cet universalisme n'est d'ailleurs pas uniquement positif. L'universalité romaine a parfois comporté trop d'uniformité, de soumission, d'ignorance des légitimes particularités nationales. Plusieurs schismes ont été alimentés par un sentiment national, parfois presque racial, trop souvent ignoré: ainsi les schismes africains du IV<sup>e</sup> siècle (donatistes, circoncéllions); plus

1. Cf. R. F. Benedict, *Race and Racism*, Londres, The Labour Book Service, 1943, p. 107.

2. Nous avons, à ce sujet, non seulement des études scientifiques (E. Peterson, « *Perfidia judaica* », dans *Ephemerides Liturgicæ*, 1936, p. 296-311; J.-M. Oesterreicher, « *Pro perfidis Judaeis* », dans *Theological Studies*, mars 1947, p. 80 et suiv.), mais une déclaration officielle de la Congrégation des rites, qui autorise les traductions « infidélité », « refus de croire » (*Acta Ap. Sedis*, 1948, p. 342).

3. M<sup>r</sup> Feltin, lettre pastorale, 1952.

tard, le sentiment national tchèque s'exprimera dans le mouvement des Frères bohèmes, les revendications des ultraquistes (communion au calice), l'action de Jean Hus; de même la levée réformatrice de Luther aura-t-elle pour toile de fond un sentiment national allemand dressé contre les exactions romaines et la domination méprisable des Italiens. Tout ceci nous montre que l'Eglise, tout en affirmant et en réalisant une unité supérieure, doit tenir compte des faits de nationalité, et éventuellement de race. La vérité est dans une harmonie entre le principe d'universalité et la réalité nationale<sup>1</sup>. Il est possible que si une Eglise berbère se fût développée en Afrique du Nord, l'islam eût rencontré une résistance plus efficace.

Les rares historiens de l'idée raciste sont d'accord pour nous le dire : « C'est avec la colonisation, au XVI<sup>e</sup> siècle, qu'est né le préjugé raciste... et encore le phénomène ne s'est pas produit d'un seul coup. Il est à retenir que pour les hommes du XVI<sup>e</sup> siècle l'intégration au christianisme, c'est-à-dire à la forme de civilisation dominante, empêchait toute discrimination raciale<sup>2</sup>. » « European expansion overseas set the stage for racist dogmas and gave violent early expression to racial anti-pathies without propounding racism as a philosophy<sup>3</sup>. » Il semble certain que le préjugé racial est lié, dans son origine et dans son développement, à l'impérialisme colonialiste. Nous avons, de ce fait, un *confirmatur* éloquent dans l'évolution des sentiments à l'égard des hommes de couleur, et particulièrement des Noirs, en Angleterre. Au XVIII<sup>e</sup> siècle encore, des Noirs vivaient en Angleterre dans la situation de serviteurs, soumis à un régime paternaliste, sans soulever de répulsion. C'est au XIX<sup>e</sup>, et même encore au XX<sup>e</sup> siècle, avec la croissance de l'orgueil impérialiste et du colonialisme, qu'un sentiment de mépris s'est développé, en Angleterre à leur égard<sup>4</sup>.

Le préjugé colonialiste s'est affirmé dans toute sa

1. Cf. Fr. Dvornik, *National Churches and The Church Universal*, Westminster, 1944.

2. Ch.-A. Julien, « Le racisme et l'Union française », dans *Mondes d'Orient*, nos 9, 10, 11.

3. R. F. Benedict, *Race and Racism*, Londres, The Labour Book Service, 1943, p. 111.

4. Cf. K. L. Little, *Negroes in Britain: A Study of Racial Relations in English Society*, Londres, Kegan Paul, 1948.

virulence chez certains Espagnols après la découverte et la conquête de l'Amérique. Solorzano nous apprend, dans son *De Indiarum jure*, que beaucoup déniaient aux Indiens la qualité d'hommes, bien qu'ils en eussent l'apparence, car ils manquaient d'intelligence. Pierre Martyr Anghiera, Francisco Lopez de Gomara, Pedro de Cieza de Leon, Girolamo Benzoni (Milanais), Antonio de Herrera, Simon Maiolus, le Père Grégoire Garcia, frère, pourtant, de l'admirable Las Casas, répétèrent, durant le xvi<sup>e</sup> siècle, un slogan qui leur permettait de garder les Indiens en *encomienda*, c'est-à-dire dans une condition proche de l'esclavage. C'est alors que, alerté par le dominicain Jules Garcez, évêque de Tlascala, le pape Paul III publia, en mai et juin 1537, une série de bulles qui représentent sans doute les premiers énoncés du magistère romain sur les questions de race :

« Il nous est revenu que notre cher fils dans le Christ, Charles, empereur des Romains et en même temps roi de Castille et de Leon, avait publié un édit contre ceux qui, enflammés de cupidité, montraient un esprit inhumain à l'égard du genre humain, édit interdisant à ses sujets de réduire en esclavage et de priver de leurs biens les Indiens de l'Ouest et du Sud. Considérant les Indiens eux-mêmes, lesquels, encore qu'ils soient hors du giron de l'Eglise, ne sont privés ni ne doivent être privés de leur liberté ou de leurs biens, puisqu'ils sont des hommes, et donc capables de la foi et du salut, et ne doivent pas être réduits en servitude, mais invités à la vie par la prédication et par l'exemple... [suit une excommunication réservée au Saint-Siège portée contre ceux qui réduiront les Indiens en esclavage ou les privent de leurs biens] <sup>1.</sup> »

« L'ennemi du genre humain a suggéré à quelques-uns de ses satellites l'idée de répandre dans le monde l'opinion que les habitants des Indes occidentales et des continents australs, dont nous n'avons appris l'existence que récemment, devaient être traités comme des animaux sans raison et utilisés exclusivement à notre profit et à notre service, sous le prétexte qu'ils ne participeraient pas à la foi catholique et qu'ils seraient incapables de l'adopter.

1. Bulle ou bref *Pastorale officium* adressé au cardinal Jean de Tavera, archevêque de Tolède, le 29 mai 1538.

» Nous, vicaire indigne de Notre-Seigneur, avons à faire tous Nos efforts pour garder le troupeau qui Nous est confié, ainsi que pour mettre en sécurité les brebis égarées. Nous voyons dans les Indiens de vrais hommes qui non seulement sont capables d'adopter la foi chrétienne, mais qui aspirent à elle.

» Et dans le désir de remédier au mal qui a été causé, Nous décidons et déclarons par Notre présente lettre, dont chaque prêtre aura à légaliser la traduction par son sceau, que lesdits Indiens, ainsi que toutes les autres peuplades dont, à l'avenir, la chrétienté aura encore connaissance, ne devront pas être privés de leur liberté et de leurs biens — sans égard aux allégations contraires — même s'ils ne sont pas chrétiens, et que, au contraire, ils devront être laissés en jouissance de leur liberté et de leurs biens.

» Les Indiens et les autres peuples qui, plus tard, pourraient encore être découverts doivent être convertis seulement par la parole de Dieu et par l'exemple d'une bonne et sainte conduite<sup>1.</sup> »

L'année suivante, dans ses leçons sur la tempérance, puis en 1539 dans son *De Indis*<sup>2</sup>, le dominicain François de Vittoria établissait que, les Indiens étant des hommes, le même droit naturel s'appliquait à eux et en Espagne. Dans un monde aux perspectives élargies, devant le fait nouveau d'une cohabitation d'Européens et d'hommes de couleur, face enfin aux premières prétentions d'un colonialisme âpre et violent, la position de l'Eglise était nette : les Indiens — et aussi bien les Noirs ou les Jaunes — sont des hommes *comme les Européens*. Ni le droit naturel, ni la foi, ni le salut, ne connaissent la barrière des races.

La notion même de « race » était d'ailleurs alors plus implicite qu'explicite. Le français du XVII<sup>e</sup> siècle n'emploie le mot qu'au sens de « lignée », de famille considérée dans sa continuité physique (voir Littré). Il a fallu, après l'ère à la fois missionnaire et mercantile des grandes découvertes, celle des premières études d'ethnologie et de science des religions, puis les travaux de zoologie qui se développèrent au XVIII<sup>e</sup> siècle, pour

1. Bulle *Sublimis Deus* du 2 juin 1537 (certains la datent du 9 juin). Le même jour, une autre bulle, *Veritas Ipsa*, adressée aux religieux déchaux, exprimait les mêmes idées.

2. Edition Getino, Madrid, 1934.

que le mot même de « race » fût appliqué à désigner des peuples. L'idée de race était à peine acquise par les sciences naturelles que les philosophes s'en saisissaient, en attendant que les politiques, après l'âge romantique, en fassent leur profit. Voltaire en fait usage contre l'idée rousseauiste d'une unité naturelle et d'une égalité primitive des hommes. Sans doute Kant a-t-il donné la première définition précise du concept de race, désormais intégré aux acquisitions de la pensée humaine<sup>1</sup>.

#### L'ÉGLISE FACE A LA QUESTION MODERNE DU RACISME

Les idées en étant ainsi venues à une sorte de maturité, trois grands ensembles de faits, qui ont marqué le XIX<sup>e</sup> siècle, ont posé de façon nouvelle et parfois véritablement aiguë la question raciale, réclamant une réaction concrète de la conscience chrétienne : le développement des missions; les conquêtes coloniales entraînant une cohabitation des Européens et des indigènes, puis le mouvement antiesclavagiste et ses conséquences; le romantisme suivi par la création du mythe d'une race nordique particulièrement attachante et douée, mythe repris ensuite, sur une base pseudo-scientifique, par les prophètes de la suprématie aryenne. Ainsi allons-nous voir l'Eglise amenée à affronter concrètement 1<sup>o</sup> les problèmes suscités par les missions; 2<sup>o</sup> les questions posées par la cohabitation des Blancs et des hommes de couleur, particulièrement en Afrique du Sud et aux Etats-Unis d'Amérique; 3<sup>o</sup> le racisme nazi et l'antisémitisme moderne.

#### *L'Eglise et les races au point de vue de la tâche missionnaire de l'Eglise.*

Il ne peut s'agir, dans l'activité missionnaire, que d'agréger de nouveaux fidèles à l'Eglise apostolique, de faire exister l'Eglise des Apôtres en un lieu et dans un peuple où elle n'existe pas encore, en y rendant présents et actifs les trois grands éléments qui forment la

1. *Bestimmung des Begriffs einer Menschenrasse*, 1785, *Werke*, t. IV, p. 225.

structure de l'Eglise : la foi, les sacrements de la foi, les pouvoirs du ministère (sacerdoce, épiscopat). Dans les missions lointaines comme dans les pays de vieille chrétienté, cependant, l'Eglise exerce nécessairement sa mission secondaire de civilisation chrétienne. Les faits les plus constants montrent qu'elle n'a jamais partagé, si peu que ce fût, les maximes racistes selon lesquelles il serait fou de poursuivre une telle œuvre puisque les peuples païens sont racialement déterminés à être inférieurs<sup>1</sup>. Partout l'Eglise a apporté, avec l'Evangile, comme sa préparation, son accompagnement ou son fruit naturel, l'enseignement, le soin des pauvres corps malades ou sous-alimentés, le relèvement de la femme, l'assainissement de la famille, le respect de l'enfance et de la vie humaine, l'estime et la pratique du travail, des règles de justice et de rapports pacifiques, etc.

Bref, les premiers traits de l'activité missionnaire catholique sont une affirmation effective d'unité et un immense enrichissement pour ceux qui en sont les bénéficiaires. L'Eglise est une, l'Eglise *apporte* beaucoup.

Mais il y a d'autres traits complémentaires : une réalité de diversité et un enrichissement de l'Eglise. L'Eglise *reçoit* par les missions ; elle ne vit pas seulement par une source d'en haut, à savoir le Christ, second Adam, plein de grâce et de vérité, mais aussi d'une source d'en bas, celle d'une humanité qui n'est que la substance, multipliée et déployée à travers les peuples, les cultures, les langues et tout le vécu de l'histoire, de la substance du premier Adam, qui doit être « récapitulée » dans le second. C'est à l'intérieur d'une théologie de la catholicité — nous l'avons exposée ailleurs<sup>2</sup> — que s'inscrit une justification du rôle que peut jouer, dans l'Eglise, la diversité des peuples et éventuellement celle des races. Nous y avons déjà touché plus haut.

Evidemment, la donnée propre est ici celle de peuple, c'est-à-dire d'une certaine réalité qui appartient au monde de l'histoire et de la culture, non proprement à celui de la biologie. Les auteurs racistes tombent sans cesse dans ce paralogisme qui consiste à passer d'un ordre à l'autre et à attribuer à une entité passablement

1. Cf. Hitler, *Mein Kampf*, p. 446.

2. *Chrétiens désunis*, Paris, 1937, chap. 3.

mythique, qu'ils appellent race, divers traits qui relèvent en réalité des conditions historiques ou locales, de la culture et de l'histoire. La notion de race n'est pas un concept de la tradition catholique et elle n'intervient ni en théologie, ni en missiologie, ni en pastorale, ni en droit canonique. L'Eglise, ici, ne peut que prendre acte, s'il en est, des conclusions de la science. Après tout, puisque toutes les âmes spirituelles sont égales mais qu'un individu ne laisse pas de différer d'un autre par l'intelligence et le caractère en raison d'un équilibre et d'une perfection différente de ses puissances corporelles, et puisque ces dispositions corporelles sont partiellement héritées et génétiquement fixées, pourquoi un groupe d'hommes provenant d'une souche commune plus ou moins lointaine ne présenterait-il pas un tempérament original qui serait génétiquement conditionné, et donc aurait un caractère racial ? La chose est en elle-même possible; le difficile est que les croisements ont été presque partout si nombreux que la réalité de race en devient fort problématique. Décidément, ce n'est pas de races qu'il faut parler, mais de peuples.

Les requêtes que pose à la missiologie (elle-même simple chapitre de l'ecclésiologie) la diversité des peuples et des cultures ont été généralement traitées sous la rubrique « adaptation ». La bibliographie de la question remplirait à elle seule une brochure comme celle-ci. Le concept d'adaptation est pourtant inadéquat. Il implique une condescendance un peu paternaliste qui, louable dans ses limites propres, ne peut suffire à exprimer un plein idéal de catholicité. On s'est, par contre, grandement rapproché de cet idéal en parlant d'Eglise indigène, de clergé indigène, d'art indigène, voire de théologie indigène. Le problème, en effet, n'est pas seulement d'apporter, dans les pays à évangéliser, un clergé « adapté » connaissant la langue et les mœurs, des formes d'art recevables, un catéchisme convenablement traduit (le problème est déjà monumental !); il est de susciter et de consacrer des vocations indiennes, chinoises, camerounaises. Et, de même, un art, une pensée, une expression cultuelle du catholicisme apostolique, qui soient authentiquement indiens, chinois ou camerounais, tout comme français, slaves ou espagnols...

Le plus grand effort a porté sur le problème clef par excellence, celui du clergé indigène. Un clergé

autochtone, des évêques nationaux, tel avait été, dès le début de l'expansion missionnaire lointaine, le désir exprimé par les papes<sup>1</sup> ou par la congrégation *De propaganda fide*<sup>2</sup>. Ce désir est devenu absolument impératif à l'époque contemporaine : Benoit XV, encyclique *Maximum illud* du 30 novembre 1919; Pie XI, encyclique *Rerum Ecclesiæ* du 18 février 1926; Pie XII, encyclique *Evangelii præcones* du 2 juin 1951. Ce dernier document, en même temps que des énoncés très forts sur la nécessité d'un clergé indigène (§§ 23, 25, 26), contient les pages les plus expresses sur le respect des civilisations indigènes, de l'originalité des différents peuples, de tous les éléments de vérité que le christianisme trouve chez eux (§§ 58-62).

Au moment où venait d'éclater la seconde guerre mondiale rendue fatale par le racisme nazi, S.S. Pie XII traduisait dans un geste éloquent le message que l'Eglise adresse au monde, message qui affirme la paix et l'unité par-delà toutes les frontières de races ou de cultures, en même temps qu'il reconnaît le fait de la diversité humaine : le 29 octobre 1939, en la fête du Christ-Roi, le pape consacrait douze évêques missionnaires, et ce nouveau collège apostolique comprenait un Chinois, un Français des Missions étrangères, un jésuite indien, un salésien mexicain, un dominicain italien, un prêtre de Steyl hollandais, un Américain, un Irlandais, un franciscain allemand, un Père blanc belge, un Malgache et un Congolais. Vraie catholicité de l'Eglise ! En 1951, le clergé national et le clergé missionnaire étranger se répartissaient ainsi dans les pays de mission<sup>3</sup> :

	<i>Effectifs du clergé</i>	
	<i>national</i>	<i>étranger</i>
Afrique.	1.096	6.366
Amérique	397	1.223
Asie	6.751	5.841
Europe	782	204
Océanie.	2.113	2.067
<b>Total</b>	<b>11.139</b>	<b>15.701</b>

1. Pie V, lettre au roi de Portugal, 1571; Urbain VII, bulle de 1627.  
 2. Instructions de 1630, etc.

3. Chiffres donnés par *Rythmes du Monde*, 1951, 2, p. 52.

Ainsi est-il clair que, doctrinalement et pratiquement, l'Eglise reconnaît les faits de « race »; mais la race n'est pas plus pour elle une raison de discrimination religieuse qu'elle n'est une règle d'unité.

### *L'Eglise et les problèmes de cohabitation des Blancs et des hommes de couleur.*

Le problème est celui d'une vie sociale commune que doivent mener des hommes relevant d'origines ethniques différentes et surtout de niveaux de culture différents et inégaux. Il est des pays où le problème n'a pas une acuité extrême. Au Brésil, par exemple, la loi punit ce qui serait discrimination raciale de la part des fonctionnaires et il y a de nombreux prêtres de couleur. La cohabitation d'Indiens, de Noirs et de Blancs issus de la péninsule Ibérique a trouvé dans le pays une solution heureuse<sup>1</sup>. Par contre, la question reste névralgique en Afrique du Sud, où sa solution est très difficile, et aux Etats-Unis, où elle pourrait ne pas l'être. C'est après avoir envisagé chacun de ces deux cas qu'il sera possible de saisir les données générales de la position catholique.

En Afrique du Sud 8.500.000 Noirs ainsi que 300.000 Indiens vivent à côté de 2.500.000 Blancs et d'un million de métis. Les Blancs, descendants de colons hollandais, d'émigrés huguenots français ou d'Anglais, possèdent 83 % de la terre et la totalité du pouvoir politique; 5 % seulement des Noirs savent lire et écrire, bien que des efforts considérables et des sommes importantes aient été consacrés à la création d'écoles à leur usage. Une législation draconienne maintient une séparation totale et empêche, même physiquement, les contacts entre les Blancs et les hommes de couleur (*apartheid*) : ceux-ci fournissent aux entreprises que dirigent et dont bénéficient les Blancs une main-d'œuvre misérable mal nourrie, mal logée, parfois maltraitée. De cette situation résultent des problèmes sociaux, et plus que des problèmes, des scandales et des injustices qu'un roman comme celui d'Alan Paton, *Pleure, ô pays bien-aimé*, a

1. Voir l'enquête organisée par l'Unesco en 1952, dont les résultats sont publiés dans *Races et classes dans le Brésil rural* (enquête effectuée sous la direction de Ch. Wagley) et résumés par le Dr A. Métraux, dans *le Courrier*, août-sept. 1952.

portés devant l'opinion publique mondiale. Les Eglises chrétiennes ne pouvaient pas rester indifférentes et muettes devant semblable situation.

Du côté protestant, il y a eu des déclarations contre les discriminations raciales : par exemple celle du Conseil chrétien d'Afrique du Sud, en mai 1947. Pourtant, le rapport publié en 1951 par la Commission synodale de l'Eglise réformée hollandaise d'Afrique du Sud peut passer pour fournir une justification de l'*apartheid*, basée sur la Bible. Il ne nous appartient pas d'exposer ici cette position dont un grande nombre de pasteurs se désolidarisent d'ailleurs, surtout parmi les jeunes.

Nous devons, par contre, résumer la remarquable lettre pastorale collective des archevêques et évêques catholiques d'Afrique du Sud, parue en mai 1952 sur le problème social et racial (voir la bibliographie) :

Les évêques notent d'abord les très graves difficultés soulevées par la cohabitation d'hommes si profondément différents par la culture et par le niveau de développement humain. Il ne peut pas, disent-ils, exister de solution facile et rapide; aussi ne doit-on pas approfondir les antagonismes actuels et faire de la lenteur fatale des solutions une arme de troubles sociaux et politiques. Ils remarquent ensuite très justement : « Si l'attitude des Européens était l'unique motif du problème des races en Afrique du Sud, il serait assez facile de la condamner comme injuste et non chrétienne, et d'en chercher une élimination par la voie d'une éducation appropriée et progressive. Mais le problème est autrement complexe. Il tient à ce que la majorité des non-Européens et en particulier des Africains n'ont pas encore atteint le degré de développement qui permettrait leur intégration avec les Européens dans une société homogène. Une tentative pour les amener d'un seul coup et par force à embrasser les mœurs et les usages européens serait une illusion... » Il faut, continuent les évêques, tenir compte des quatre points suivants : 1° un préjugé, profondément enraciné chez la plupart des Européens, contre les non-Européens; 2° chez de nombreux non-Européens, un ressentiment et une méfiance qui, instinctifs chez les gens non instruits, sont renforcées chez les autres par leurs expériences et leurs lectures, au point qu'ils ne croient pas que les

Européens veuillent vraiment les aider à progresser; 3° l'existence d'un groupe de non-Européens de développements culturels divers, dont la majorité est encore incapable, dans l'ensemble, de participer à une vie sociale et politique de niveau, comme on dit, occidental; 4° les divisions et les oppositions qui existent entre les divers groupes de non-Européens.

Les évêques indiquent la voie d'une solution équitable et réaliste, et ils résument leur programme en trois mots : sang-froid, amour et justice. Le sang-froid évitera les résolutions de désespoir où des mesures spectaculaires, plus nuisibles qu'utiles. L'amour sera le moteur et la lumière de tout, étant entendu qu'il va de pair avec un effort effectif de justice. La justice reconnaît les droits des autres, surtout ceux qui découlent de la nature humaine elle-même : « le droit à la vie, à la dignité, à l'entretien de l'existence, à l'exercice de la religion, à l'intégrité, à l'usage et au déploiement normal de ses capacités, au travail et à ses fruits, à la propriété privée et au bien-être, à séjourner et à circuler, à se marier, avoir des enfants et les élever, à se rassembler avec ses semblables ». Chaque point de cette énumération vise des restrictions dont sont concrètement victimes, chaque jour, les non-Européens en Afrique du Sud. Les évêques ajoutent d'ailleurs encore d'autres droits, moins fonciers, qui découlent de la nature sociale de l'homme : « le droit de vote pour la composition des corps législatifs, le droit de recevoir une aide de l'Etat pour l'éducation, des secours pour les chômeurs, une allocation pour les vieux, etc. ».

L'Etat ne peut, poursuivent les évêques, ni méconnaître les droits essentiels de l'homme, ni limiter arbitrairement ceux du citoyen; sa mission est, au contraire, de créer ou de favoriser les meilleures conditions de leur exercice. Il ne porte d'ailleurs pas seul la charge d'un tel programme : les employeurs et tous ceux qui occupent des postes d'influence, partagent avec lui cette responsabilité. Et les évêques de conclure en formulant ces principes, inspirés à la fois par l'amour, la justice et la prudence :

- « 1. Une différence fondée exclusivement sur la couleur est une injustice, une atteinte portée au droit et à la dignité qu'ont les non-Européens en tant que personnes humaines.

- » 2. Bien que la plupart des droits fondamentaux des non-Européens soient respectés en théorie, l'exercice de ces droits est sérieusement empêché par la situation qu'engendre la législation raciale (par exemple la loi sur l'admission aux emplois), par les conventions sociales, par une administration inadéquate. La destruction de la vie de famille en est un exemple.
- » 3. La justice exige que la possibilité soit assurée aux non-Européens de s'élever peu à peu à la pleine participation à la vie politique, économique et culturelle du pays.
- » 4. Cette évolution ne peut se poursuivre avec succès sans de sérieux efforts de la part des non-Européens, en vue de se préparer aux obligations correspondant aux droits auxquels ils aspirent. »

Nous avons tenu à résumer ou à citer largement ce remarquable document parce qu'il est un exemple achevé de l'attitude et de l'action de l'Eglise catholique en face de faits et de problèmes raciaux concrets.

Aux *Etats-Unis* il existe, on le sait, 15 millions de Noirs, descendant, pour la plus grande part, des esclaves amenés d'Afrique entre 1619 et la guerre civile de 1861-1865. Il existe aussi d'autres minorités d'hommes de couleur, Japonais, Portoricains — qui posent un problème analogue à celui de la minorité noire, parfois plus cruel encore — et enfin une minorité indienne qui, bien que cantonnée dans ses réserves, n'a pas cessé de préoccuper l'administration fédérale. Nous n'envisagerons ici que le cas des Noirs, sur lequel on a écrit de quoi remplir plusieurs rayons de bibliothèque. L'Eglise catholique ne compte d'ailleurs parmi eux que 350.000 fidèles, mais elle n'a pu éviter de prendre position, théoriquement et pratiquement.

Les positions, sur le plan des principes, sont simples. Elles ont été magistralement formulées par M<sup>sr</sup> Ireland, archevêque de Saint-Paul, dans un discours prononcé le 1<sup>er</sup> janvier 1891 à l'occasion de l'anniversaire de l'Acte d'émancipation de 1863. Après avoir célébré l'abolition de l'esclavage, M<sup>sr</sup> Ireland ajoutait :

« Faisons complètement notre devoir. Nous avons du travail. J'ai dit que l'esclavage a été aboli en Amérique; cependant la queue du serpent laisse encore sa trace.

Nous n'accordons pas à nos frères noirs tous les droits et priviléges de la liberté commune à l'humanité. Ils sont les victimes d'un ostracisme déraisonnable et injustifiable. Ils ont le droit de vivre mais à condition de vivre loin de nous, comme une race inférieure et séparée, avec laquelle un contact étroit signifie souillure. On dirait que nous leur avons accordé l'émancipation de mauvaise grâce et que nous sommes encore contents de les tenir en esclavage !

» Qu'est-ce que je réclame pour l'homme noir ? Uniquement ce que je demande pour le Blanc, ni plus ni moins. Je voudrais effacer la ligne qui sépare les couleurs. Les Blancs ont leurs particularités. Ils diffèrent en ce qui concerne la richesse, l'intelligence, la culture, les ancêtres... mais qu'il n'y ait pas de barrière contre la simple couleur.

» Pourquoi une telle barrière ? Où pouvons-nous trouver une raison qui la justifie ?

» Pas dans la couleur. La couleur n'est qu'un simple accident dans l'homme, c'est le résultat d'un changement de climat. Les couleurs de la peau humaine sont de multiples sortes. Il n'est pas facile d'énumérer les différences qui existent dans ce qu'on appelle la race blanche. Pourquoi, dans notre orgueil exclusif, montrer de la fureur contre tout ce qui est noir, même dans sa teinte la plus légère, cette teinte qu'un œil normal distingue difficilement du teint bronzé, couleur si prisée parmi toutes les nations blanches ?

» Pas dans la race. Tous les hommes sont de même race, issus du même père et de la même mère. L'ethnologie et les Saintes Ecritures en donnent le même témoignage. Les subdivisions de race ne sont que des déviations accidentnelles du tronc familial. Les races reviennent à leur premier modèle aussi facilement et avec le même nombre d'années qu'elles s'en sont séparées. L'idée que Dieu, par une disposition spéciale, aurait fait des subdivisions dans la famille humaine et marqué chaque groupe d'un sceau indélébile de permanence est un rêve d'ignorance ou de sectarisme.

» On objecte que les Noirs sont inférieurs aux Blancs au point de vue intellectuel. Je réponds que sur ce point il y a des hommes blancs inférieurs à d'autres hommes blancs, et, cependant, aucun mur de séparation n'existe entre ces premiers et ces derniers. Traitez

les Noirs qui sont intellectuellement inférieurs à nous, comme nous traitons les Blancs inférieurs, et je ne me plaindrai pas. Quant à une radicale infériorité du Noir, comparée à un frère blanc, nous pouvons la nier, et ceci, en nous basant sur sa conduite pendant la brève période qui s'est écoulée depuis qu'on lui a rendu l'usage de sa liberté. Et s'il existe quelque infériorité, nous pouvons l'attribuer à sa condition malheureuse, qui a duré des siècles, aussi bien en Amérique que dans son Afrique natale.

» Nous sommes victimes d'un préjugé stupide, et plus vite nous nous en débarrasserons, plus vite nous atteindrons le vrai sens de l'humain. Est-ce à notre honneur de persécuter des hommes à cause de la condition sociale de leurs frères ? Il n'y a pas si longtemps que les peuples les plus orgueilleux d'Europe étaient plongés dans la barbarie. Ce n'est pas à notre honneur que nous punissions les hommes pour satisfaire notre propre orgueil. Le fait que le Noir fut un jour notre esclave devrait nous obliger à le traiter avec une liberalité extraordinaire, afin de compenser, si possible, nos mauvais torts, et d'annuler, par notre mutuel pardon et nos faveurs, le triste souvenir des anciens temps.

» Je voudrais briser toutes les barrières. Que le nègre soit notre égal devant la loi ! Il y a des Etats où la violation des droits personnels les plus sacrés du Noir reste impunie devant la loi. En beaucoup d'Etats, la loi interdit les mariages entre Blancs et Noirs. Elle favorise ainsi l'immoralité et avilit aussi bien le Blanc, qu'elle prétend éléver, que le Noir, victime d'une dégradation dont elle n'a nul souci.

» Que le Noir soit notre égal dans la jouissance de tous les droits politiques du citoyen. La constitution lui garantit ces droits : soyons loyaux envers la constitution. Si l'éducation du Noir ne le rend pas apte à voter ni à être patron, pour son bien et le nôtre, hâtons-nous de l'instruire.

» Je voudrais ouvrir au Noir toutes les carrières professionnelles et industrielles — la pierre de touche de son avancement étant ses capacités, mais jamais sa couleur. Je voudrais, dans toutes les réunions publiques, dans tous les lieux de rencontre, dans les salles publiques et dans les hôtels, traiter l'homme noir comme je traite le Blanc. Je puis éviter l'homme grossier, quelle

que soit sa couleur, mais je n'oserais jamais repousser un gentleman quelle que soit sa couleur.

» Faut-il que les foyers des Blancs soient ouverts aux Noirs, faut-il que je les rencontre dans mon salon, selon une parfaite égalité sociale ? Ma réponse est que chacun est maître chez soi, notre foyer est l'endroit privilégié où chacun de nous suit ses propres goûts et désirs, et personne, Blanc ou Noir, riche ou pauvre, ne peut en franchir le seuil sans l'invitation du propriétaire et nul n'a le droit de censurer la conduite du propriétaire. »

Ce texte remarquable entre déjà dans bien des détails d'application. Il donne des directives nettes. Cependant, en toute matière concrète, il y a, entre les buts ou les directives et l'acte immédiat, des étapes à franchir, des obstacles à surmonter, des délais de maturation à attendre, des impossibilités pratiques à tolérer. Sans compter la résistance de l'égoïsme, de l'orgueil, de la pusillanimité et de l'esprit charnel, et les appesantissements lamentables auxquels toute entité sociologique est soumise. « L'esprit est prompt, mais la chair est faible... »

C'est un fait que les Noirs sont difficilement reçus dans les hôpitaux; en Pennsylvanie, par exemple, en 1951, 2 % seulement des lits ont été attribués à des Noirs, alors que ceux-ci forment 11 % de la population. Dans certains Etats, en Californie par exemple, la loi ne sanctionne aucune discrimination et il arrive que les Blancs se fassent soigner par un médecin ou un dentiste noir. Ailleurs, au Mississippi et dans la Caroline du Sud par exemple, les Blancs évitent au maximum les Noirs. Les complexes historico-sociaux sont les plus tenaces et ne se liquident pas en un siècle: qu'on se rappelle ceux des protestants en France et des catholiques en Angleterre. Les Noirs ont leurs complexes, qui conditionnent aussi la position concrète de la question; les Blancs ont les leurs et surtout, de façon sourde mais puissante, les Blanches. On a souvent noté chez elles une peur animale du Noir comme agresseur possible. On cohabite dans la nation américaine, mais on ne cohabite guère spirituellement, et le moins possible localement. Après l'émancipation, le second concile plénier de Baltimore (1866) aborda la question de savoir s'il fallait bâtir des églises séparées pour les Noirs ou les recevoir dans les églises avec les autres fidèles. Il laissa

finalement chaque évêque libre de décréter, sur ce point, ce qu'il estimerait le plus salutaire<sup>1</sup>. De fait, il existe très peu de paroisses mixtes. Pour cette raison d'abord que l'habitat n'est pas mixte : les Noirs ont leurs quartiers et parfois, même quand aucune discrimination ne les atteint, comme en Californie, ils se regroupent entre eux selon leur origine. Mais il y a aussi des raisons moins avouables, qui relèvent purement et simplement du préjugé de couleur, et ce n'est pas un petit scandale, pour un Français, que de voir les fidèles se séparer selon la couleur de leur peau pour célébrer la synaxe eucharistique ou quelque congrès diocésain<sup>2</sup>. Citons d'autant plus volontiers une paroisse du Saint-Rosaire, à Brooklyn, délibérément interraciale, ou bien la petite paroisse congrégationaliste de Staffordville, dont les soixante-quinze paroissiens sont en grande majorité des Blancs et qui a mis un pasteur noir à sa tête.

Longtemps le clergé de couleur a manqué, même pour les Noirs : 14 prêtres noirs seulement ont été ordonnés entre 1854 et 1934; il n'y en avait encore que 33 voués au saint ministère en 1950. Par contre, les vocations sont nombreuses aujourd'hui et on prévoit qu'il y aura 1.000 prêtres de couleur en 1960. Le Saint-Siège encourage évidemment le mouvement : citons ces lignes de S.S. Pie XII dans son encyclique *Sertum lætitiae* adressée le 1<sup>er</sup> novembre 1939 à l'épiscopat des Etats-Unis : « Nous vous avouons que nous nous sentons pénétré d'un amour paternel particulier, inspiré certainement du ciel, pour les Noirs habitant parmi vous, parce que nous savons que, dans le domaine de la religion et de l'instruction, ils ont besoin de soins spéciaux et de réconfort ; ils les méritent bien d'ailleurs...<sup>3</sup> ».

Les catholiques américains ont donc encore beaucoup à faire dans un domaine où leur honneur chrétien est en jeu beaucoup plus encore que leur honneur démocratique. Une association, le Catholic Interracial Council, animée par le Père La Farge, S. J., publie une revue mensuelle : *Interracial Review : A Journal for Christian Democracy*<sup>4</sup>; les positions en sont fondées sur l'idée de

1. Art. 10, 4<sup>e</sup> décret.

2. Voir l'enquête publiée par le Père J. H. Fichter, S. J., *Southern Parish*, t. I, University of Chicago Press, 1952.

3. *Acta Ap. Sedis*, 1939, p. 637; texte anglais p. 647.

4. 20 Vesey Street, New York.

l'unité absolue du corps mystique et de la célébration du culte liturgique. Il faut ajouter que le clergé partage unanimement ces convictions. Les écrits théologiques qu'il peut lire sont aussi tout à fait formels. Le Père J. E. Coogon, S. J., écrit que la discrimination des Noirs dans les écoles et les églises est condamnée par les théologiens comme « injuste, impie et scandaleuse<sup>1</sup> ». Un moraliste, J. F. Doherty, écrit qu'il y a peut-être lieu de considérer la différence de race si l'on veut contracter mariage. Mais si, tout bien considéré, on veut épouser un conjoint d'autre race, aucune loi n'a le droit de l'interdire et celle qui le ferait serait une loi injuste, donc n'ayant aucune valeur d'obligation<sup>2</sup> ».

A ces témoignages, qu'on multiplierait aisément, il faudrait joindre le texte intégral de la lettre adressée en mars 1952 par M<sup>sr</sup> H. Varin de la Brunelière, évêque de Fort-de-France (Martinique), aux étudiants antillais séjournant en France. Par-delà une simple exclusion du préjugé de race, l'évêque magnifie les qualités des Noirs et l'apport positif qu'ils ont fait à la civilisation ainsi qu'aux patries auxquelles ils appartiennent. C'est un chant à la gloire des Noirs, mais aussi des patries qui les comptent parmi leurs enfants : « L'histoire des Noirs américains est là pour prouver les aptitudes de la race... Or, malgré tous les obstacles, la population noire américaine a progressé dans tous les domaines, beaucoup de Noirs occupent maintenant des situations enviables dans le monde des arts, de la science ou de l'industrie. Sait-on que les Noirs des Etats-Unis dirigent actuellement 14 banques, 200 établissements de crédit, 60.000 maisons de commerce, 200 compagnies d'assurances, qu'ils ont environ 200 journaux et périodiques et qu'ils possèdent 5 millions d'hectares de terres, soit une superficie plus grande que celle des Pays-Bas ?<sup>3</sup> »

### *L'Eglise face au racisme nazi et à l'antisémitisme moderne.*

La tradition de l'Eglise est de traiter avec les régimes établis, en vue de normaliser l'exercice de leur religion par les fidèles, et de leur ministère par les prêtres. Rome

1. « Christian Intouchables? » in *Review for Religious*, 5, 1940, p. 107-113.

2. *Moral Problems of Interracial Marriages*, Washington, 1950.

3. Voir le texte complet dans *Témoignage chrétien*, 13 juin 1952.

a passé un concordat avec le III<sup>e</sup> Reich en juillet 1933. Sa lutte contre le nazisme raciste, qui était déjà commencée, devait prendre tout aussitôt un caractère aigu pour trouver son paroxysme en 1937 et en 1938. C'est une histoire malheureusement trop peu connue, encore qu'il soit facile de se renseigner dans les revues et les publications de l'époque. Nous ne pouvons ici que rappeler quelques épisodes particulièrement significatifs non tant de la lutte quotidienne menée sur place par des milliers d'admirables laïcs et de prêtres (nous en avons connu personnellement quelques-uns) que de celle menée, sur place aussi, par l'épiscopat, et de Rome, par la papauté elle-même, par l'homme de foi intrépide que fut Pie XI :

- Février 1931 : lettre pastorale de l'épiscopat bavarois condamnant les erreurs du racisme.
- 23 janvier 1933 : lettre pastorale de M<sup>sr</sup> Gfoellner, évêque de Linz, contre le paganisme et le racisme nazi.
- Décembre 1933 : sermons du cardinal Faulhaber stigmatisant la persécution contre les Juifs.
- 21 décembre 1933 : lettre pastorale collective de l'épiscopat autrichien.
- 9 février 1934 : mise à l'index du livre d'A. Rosenberg, *Der Mythus des 19 Jahrhunderts*<sup>1</sup>.
- 7 juin 1934 : lettre pastorale collective des évêques allemands.
- 19 juillet 1935 : mise à l'index du livre d'A. Rosenberg, *An die Dunkelmänner unserer Zeit. Eine Antwort auf die Angriffe gegen den « Mythus des 20. Jahrhunderts »*<sup>2</sup>.
- 14 mars 1937 : encyclique de Pie XI *Mit brennender Sorge* condamnant les doctrines du nazisme<sup>3</sup>; le texte, clandestinement introduit et diffusé en Allemagne, est lu dans les églises.
- 19 juin 1937 : mise à l'index du livre de C. Cogni, *Il Razzismo*<sup>4</sup>.
- 13 avril 1938 : lettre de la Congrégation des séminaires et universités au cardinal Baudrillart enjoignant aux établissements scientifiques catholiques de réfuter les

1. *Acta Ap. Sedis*, 1934, p. 93.

2. *Acta Ap. Sedis*, 1935, p. 304-305.

3. *Acta Ap. Sedis*, 1937, p. 145-167.

4. *Acta Ap. Sedis*, 1937, p. 308.

- thèses du racisme résumées en huit propositions<sup>1</sup>. (Voir *infra* les circonstances de la publication.)
- 19 avril 1938 : lettre pastorale collective des évêques allemands.
- 3 mai 1948 : visite d'Hitler à Rome. Le 30 avril, Pie XI avait quitté le Vatican pour Castel Gondolfo en déclarant que l'air de Rome lui était irrespirable; il ordonna également la fermeture des musées du Vatican et interdit aux établissements religieux de pavoiser aux couleurs du Reich nazi : « On ne peut pas ne pas trouver déplacé et intempestif le fait de dresser le jour de la Sainte-Croix l'insigne d'une autre croix qui n'est pas la croix du Christ », déclara Pie XI. De plus, c'est précisément le 3 mai que *l'Osservatore Romano*, journal du Saint-Siège, rendit publique la Lettre contre le racisme, datée du 13 avril, tandis qu'il gardait un silence absolu sur la visite d'Hitler à Rome.
- 15 juillet 1938 : à la suite de la publication, par un groupe de savants fascistes, d'un document en dix points, favorable au racisme et à l'antisémitisme, discours de Pie XI contre le « nationalisme exagéré qui dresse des barrières entre les peuples<sup>2</sup>... »
- 21 juillet 1938 : discours de Pie XI stigmatisant le nationalisme exagéré et le racisme, et affirmant l'unité universelle de l'Eglise<sup>3</sup>.
- 21 juillet 1938 : discours de Pie XI devant les élèves du Collège de la propagande, représentant trente-sept nations différentes : « Catholique veut dire universel... Nous ne voulons rien séparer de la famille humaine... L'expression « genre humain » révèle l'unité de la race humaine..., on ne peut toutefois nier que dans cette

1. Voici les six premières de ces propositions : 1<sup>o</sup> Les races humaines, par leurs caractères naturels et immuables, sont tellement différentes que la plus humble d'entre elles est plus loin de la plus élevée que de l'espèce animale la plus haute. 2<sup>o</sup> Il faut, par tous les moyens, conserver et cultiver la vigueur de la race et la pureté du sang; tout ce qui conduit à ce résultat est, par le fait même, honnête et permis. 3<sup>o</sup> C'est du sang, siège des caractères de la race, que toutes les qualités intellectuelles et morales de l'homme dérivent comme de leur source principale. 4<sup>o</sup> Le but essentiel de l'éducation est de développer les caractères de la race et d'enflammer les esprits d'un amour brûlant de leur propre race comme du bien suprême. 5<sup>o</sup> La religion est soumise à la loi de la race et doit lui être adaptée. 6<sup>o</sup> La source première et la règle suprême de tout l'ordre juridique est l'instinct racial.

2. *Osservatore Romano* du 17 juillet.  
3. *Osservatore Romano* du 23 juillet.

race universelle il y ait place pour des races spéciales, comme pour tant de variations diverses... On peut se demander comment il se fait que, malheureusement, l'Italie ait eu besoin d'imiter l'Allemagne... Qui mange du pape en meurt... La dignité humaine, c'est d'être une seule et grande famille, le genre humain, la race humaine... Voilà la réponse de l'Eglise, voilà pour l'Eglise le vrai racisme<sup>1</sup>...

6 novembre 1938 : discours du cardinal Faulhaber, archevêque de Munich, sur le sens chrétien de la communion par la foi, non par le sang.

Novembre 1938 : publication par le cardinal van Roey, archevêque de Malines, d'un discours condamnant le racisme et son mythe du sang.

17 novembre 1938 : lettre du cardinal Verdier, archevêque de Paris, adhérant au texte de M<sup>r</sup> Van Roey.

13 novembre 1938 : discours du cardinal Schuster, archevêque de Milan, contre le mythe racial.

6 janvier 1939 : discours du cardinal Piazza, patriarche de Venise, condamnant l'antisémitisme raciste et justifiant l'Eglise dans son attitude envers les Juifs<sup>2</sup>.

Nous ne pouvons traiter ici une question aussi complexe que celle de l'antisémitisme et de la position de l'Eglise catholique en face du « problème juif ». Les bons ouvrages abondent d'ailleurs (voir bibliographie). Des constatations ressortent assez clairement des faits et des textes les plus récents, en particulier de la lettre pastorale de M<sup>r</sup> Gfoellner (23 janvier 1933), de celle des évêques autrichiens (21 décembre 1933), des sermons du cardinal Faulhaber, du discours du cardinal Piazza (6 janvier 1939), enfin des diverses protestations élevées par les évêques français contre les traitements infligés aux Juifs en France à partir de juillet 1942<sup>3</sup> : la protestation catholique contre l'antisémitisme est nette, monolithique, absolue, sur le terrain religieux<sup>4</sup>, elle

1. *Osservatore Romano* du 23 juillet.

2. *Osservatore Romano* du 19 janvier.

3. Voir ces textes dans *Documentation catholique*, 42, 1945, col. 87 et suiv., 119 et suiv.; E. Guerry, *L'Eglise catholique en France sous l'occupation*, Paris, 1947, p. 33 et suiv.

4. Citons ce texte du Saint-Office, décret du 25 mars 1928 : « Parce qu'il réprouve toutes les haines et toutes les animosités entre les peuples, il [le Saint-Siège] condamne au plus haut point la haine contre le peuple naguère choisi par Dieu, cette haine qu'on désigne vulgairement aujourd'hui du nom d'antisémitisme. » (*Acta Apost. Sedis*, 1928, p. 104.)

l'est également sur le terrain du respect de la personne humaine et du droit naturel primaire; elle l'est même pour exclure une discrimination des Juifs basée sur le racisme. Elle est nuancée dès qu'elle envisage les aspects politiques et sociologiques de la question. Les évêques catholiques, par exemple, ont accepté le *numerus clausus* établi pour l'accès à certaines professions et à certaines écoles dans la Hongrie d'avant 1939, où ils étaient membres du Parlement. Ils agissaient comme chefs de la nation dans un pays où la minorité juive (5,3 % de la population) détenait dans différents domaines (presse, théâtre, etc.) la quasi-totalité des situations ou, en tout cas, une place supérieure à celle que lui eût donnée son importance, même compte tenu de son niveau de culture. Ce n'est qu'un exemple, entre beaucoup, des questions qui peuvent se poser dans le domaine politique et social. Les textes du magistère pastoral que nous avons cités plus haut reconnaissent l'existence de telles questions. Ils affirment qu'on ne peut les résoudre sans observer toutes les exigences de la justice et de la dignité de la personne humaine, voire de la charité, mais ils reconnaissent implicitement qu'une considération purement religieuse ou mystique du fait juif ne supprime ni ne résout certains problèmes concrets. Les penseurs catholiques eux-mêmes qui, comme M. J. Maritain, envisagent avant tout le mystère surnaturel d'Israël, proclamant d'ailleurs que tout antisémitisme l'attaque au cœur, ne laissent pas que d'enviser, au moins sommairement, les problèmes concrets posés par un certain particularisme et un esprit d'inquiétude et d'entreprise propre aux Juifs. On aura beau faire les déclarations les plus sincères et les plus nettes contre un antisémitisme religieux, philosophique ou raciste, il y a vraiment un problème juif; les Juifs eux-mêmes posent leur propre question, ne cessant, au fond, d'y penser et d'en être préoccupés.

Les événements, les incroyables souffrances d'Israël nous ont cependant mieux éclairés sur la nocivité de l'antisémitisme et sur la quasi-impossibilité de résoudre avec *justice et vérité*, même des questions politiques et sociologiques réelles, si l'on admet en soi un ferment d'antisémitisme. En principe, le *numerus clausus*, qu'on applique parfois, ici ou là, à d'autres minorités ethniques, ne serait pas injuste. En fait, il est déjà une

mesure de discrimination raciale; de lui aux persécutions que tout homme digne de ce nom réprouve, le processus de discrimination se déroule par des accroissements insensibles, mais logiques. On a affaire à un germe qui n'infecte pas tout dès le début mais qui est dès le début infectieux et nocif. Il faut l'éliminer tout à fait. Il faut aborder les questions réelles, s'il en est, que pose le fait social du judaïsme, avec l'esprit, le cœur et l'imagination purifiés de tout antisémitisme, c'est-à-dire de toute acceptation d'une discrimination d'un homme fondée sur le seul fait qu'il est juif.

Du simple point de vue sociologique du bien de la communauté qu'on veut protéger, d'ailleurs, l'antisémitisme est également malsain. Non seulement il sert de substitut à une explication des véritables maux, et est donc une déviation du sens politique, mais il est un moyen pervers qui corrompt cela même qu'il voudrait servir. « C'est prétendument au nom du bien commun qu'on déclenche l'antisémitisme, et l'on aboutit à corrompre, à avilir ceux qu'on y pousse, en faisant triompher en eux les instincts les plus bas et les plus immoraux, les plus contraires à une vie sociale humaine<sup>1</sup>. » Les questions concrètes que pose le fait juif sont à résoudre par chacun selon une ligne d'action qui ne trahisse pas son idéal : par le chrétien, conformément à sa philosophie et à sa mystique, par *l'homo politicus* ou *l'homo economicus*, grâce à une activité stimulée par celle des Juifs, dont le rôle est précisément d'être un ferment, et grâce à une législation qui contre-carre efficacement les facteurs dissolvants, dont les Juifs n'ont certes pas le monopole.

---

1. Y. de Montcheuil, déc. 1940.

## CONCLUSION

Une conclusion se dégage de l'attitude de l'Eglise affrontant les trois grands problèmes concrets que nous venons de passer en revue. Dans tous les cas nous avons vu l'Eglise refuser tout racisme de principe, mais tenir compte des faits de race et des conditions historiques concrètes dans lesquelles les problèmes raciaux tendent à une solution de vérité. L'Eglise joint ainsi un sain réalisme à un idéalisme très pur. Mais son réalisme est pénétré d'idéal, et son idéalisme est réel. Ce sont comme deux faces de la même vérité et, ici comme partout, la vérité délivre. On pourrait montrer facilement qu'il n'y a pas de meilleur barrage au racisme, à la discrimination raciale qu'une saine et réaliste reconnaissance des faits de race et des inégalités historiques ou culturelles. L'enquêteur suédois bien connu, Gunnar Myrdal, a pu soutenir<sup>1</sup> que les considérations raciales interviennent dans des pays démocratiques professant un idéal d'égalité et qui cherchent à justifier leur incapacité à réaliser cet idéal. Encore une fois, un sain réalisme sur le plan des faits est le meilleur gardien d'un authentique idéal d'égalité.

L'Eglise n'est pas raciste, elle est la contradiction même du racisme : elle est l'unité de la famille humaine, mais une unité qui n'abolit pas les diversités, qui se constitue d'elles, bien plutôt, parce qu'elle est « catholique ». Cependant, elle reconnaît qu'il existe, dans le domaine temporel, de difficiles problèmes de cohabitation de groupes humains différents au sein d'une même société : non parce que les races correspondant réellement ou prétendument à ces groupes humains seraient comme telles radicalement inégales, mais parce que ces groupes sont, comme ensembles, à des niveaux culturels et politiques, donc humains, différents. L'humain n'est pas seulement, en effet, un certain

---

1. *An American Dilemma*, New York, 1944.

donné biologique, mais une réalité de culture. Même là où, comme c'est généralement le cas en France, l'appartenance à la communauté est rattachée à une manière de sentir et de vivre, et non à la « race » ou à la couleur de la peau, il est évident qu'un niveau par trop différent de développement humain empêcherait l'assimilation et, s'il était le fait de tout un groupe, poserait une sérieuse question. Que feraient les Français si, comme c'est le cas en Afrique du Sud, ils vivaient à côté de tout un peuple zoulou ?

Il est tout à fait essentiel d'être parfaitement net sur ce point : les inégalités sont de réelles inégalités humaines mais elles ne tiennent pas à une infériorité héréditaire génétiquement fatale. Elles tiennent à des chances historiques, et parfois géographiques. Ce que le temps conditionne, le temps aussi peut le changer. Les Norvégiens étaient un peuple arriéré quand Byzance avait la plus belle civilisation du monde; les Egyptiens ont été, à un moment donné, les maîtres de la Grèce, et les Arabes de l'Occident; les Chinois ont eu sur l'Europe une avance de plusieurs siècles avant de se figer dans un immobilisme retardataire. L'avenir appartient peut-être à des peuples actuellement en marge de l'histoire. Parlons donc d'inégalités de fait, d'ordre culturel, social, politique, non d'inégalités de principe tenant aux facteurs génétiques.

Des conséquences très importantes s'ensuivent. D'une part, les inégalités de développement n'entraînent aucune inégalité foncière. D'autre part, l'égalité foncière n'entraîne pas nécessairement toutes les égalités de fait au niveau de la vie culturelle, sociale et politique. Le principe transcendant de l'unité humaine doit toujours s'appliquer, certes, mais il n'abolit pas les structures culturelles. Tous les hommes sont foncièrement égaux, et cette égalité se traduit dans celle des droits naturels primaires, ceux qu'on résume dans les mots « dignité de la personne humaine ». Mais il y a des hommes qui ne savent pas lire, il y a des hommes qui ne se lavent pas... D'autres qui se lavent et qui lisent, et ne sont pas tenus de faire, à tout prix et en tout, société avec les premiers. Ils sont tenus, par contre, au nom des devoirs de solidarité que crée l'unité de la famille humaine, de les aider à s'élever, à apprendre à lire et à se laver.

C'est dans le cadre de ces idées que s'inscrit, pensons-nous, l'attitude concrète de l'Eglise. Elle-même donne aux sociétés humaines un exemple de vérité. Elle proclame et elle *pratique* l'unité et l'égalité de tous les hommes. Elle élève les moins avancés. Dès qu'ils sont en état de les porter, elle leur confie même des responsabilités de direction. Elle *est* l'unité, mais elle renferme une extraordinaire variété et elle donne à cette variété, qui englobe celle des races (pour autant qu'il y a des races), un sens positif et béni.

## BIBLIOGRAPHIE

### *Généralités.*

- Acta Apostolicæ Sedis.* Rome, Imprimerie vaticane (organe officiel du Saint-Siège).
- CHARLES (P.), FOLLIET (J.), LORSON (P.), VAN CAMPEN-HOUT (E.), *Racisme et catholicisme*. Paris et Tournai, Casterman, 1939 (tiré à part de la *Nouvelle Revue théologique*, févr. 1939).
- Documentation catholique*, Paris, Bonne Presse.
- Hérédités et races*. Juvisy, Editions du Cerf, 1931.
- Religion des Blutes...* Sonderheft der Zeitschrift « *Eine Heilige Kirche* », publié par Fr. Heiler. Munich, Reinhardt, juil.-sept. 1936.
- SCHRÖDER (Chr.-M.), *Rasse und Religion*. Munich, Reinhardt, 1937.

### *Stérilisation.*

- JORDAN (Ed.), VIOLET (J.) et TIBERGHIEN (P.), *Eugenisme, stérilisation. Leur valeur morale*. Paris, Association du mariage chrétien.
- MARTÍN DE SOBRADILLO (Agapito), *La procréation et la stérilisation du point de vue du droit naturel*. Fribourg (Suisse), 1932.
- MUCKERMANN (H.), *Eugenik und Katholizismus*. Berlin, 1934.

### *Missions et races.*

- BERG, « *Mission und Rassenversöhnung* », *Die katholische Heidenmission als Kulturträger*, 10 Teil, 1925.
- BOURGEOIS (Ch), « *L'appel des races au catholicisme* », *Xaveriana* (Louvain), 10<sup>e</sup> série, n° 109 et 118, janv. et oct. 1933.
- BÜHLMANN (W.), *Die christliche Terminologie als missionsmethodisches Problem...*, Schöneck-Beckentied (Suisse), 1950.

*Der Einheimische Klerus in Geschichte und Gegenwart*, mélanges offerts à Laurenz Kilger. Schöneck-Becken-tied (Suisse), 1950.

KILGER (L.), « Rasse und Nation in der neueren Missions-zeit », *Katolisches Missionsjahrbuch der Schweiz*, 1939, p. 84-98.

LEHMACHER, « Rasse und Glaubensverbreitung », *Die katholische Missionen*, 1934, p. 12 et suiv., 39 et suiv., 70 et suiv.

ROWLEY (H. H.), *The Missionary Message of the Old Testament*. Londres, 1945.

THAUREN (J.), « Mission und Rassenversöhnung », *Pensiero Missionario*, 1931, p. 17 et suiv.

### *Afrique du Sud.*

« Lettre pastorale des archevêques et évêques d'Afrique du Sud, réunis à Marianhill (Natal), mai 1952 », parue dans *The Sword*, n° 160 (sept.-oct. 1952), p. 22 et suiv., reproduite par le service d'information de la National Catholic Welfare Conference, New York, 27 juin 1952; traduction française dans *la Documentation catholique*, 19 oct. 1952, col. 1326-1330; résumé et extraits en allemand dans *la Herder-Korrespondenz*, 6 (1952), p. 510-512. Cette prise de position de l'épiscopat sud-africain a été complétée, en septembre 1952, par une déclaration de M<sup>gr</sup> Hurley, archevêque de Durban, au South African Institute on Race Relations (cf. *Herder-Korrespondenz*, novembre 1952, p. 64 et suiv.). *Race Relations Journal. A Quarterly Journal published by the South African Institute of Race Relations*, Johannesburg.

*Race Relations News. Published monthly by the South African Inst. of Race Relations*, Johannesburg.

*The South African Outlook. A Journal dealing with Missionary and Racial Affairs*, Lovedale (s'occupe surtout de questions d'éducation; n'est pas catholique). *Tydskrif vir Tasse-Aangeleenthede. Journal of Racial Affairs* (Sabra).

### *Etats-Unis.*

CANTWELL (Daniel M.), *Catholics speak on Race Relations*.

GILLARD (T. J.), S. J., *Coloured Catholics in the United States*.

GILLIGAN (F. J.), *The Morality of the Colour Line*.  
Washington, The Catholic University Press, 1928.

TWOMEY (L. J.), S. J., *How to think about Race*? Saint-Louis, 1951.

### *L'Eglise contre le racisme nazi.*

Les ouvrages français de TÜRMER (K.) et de D'HARCOURT (R.).

NEUHAEUSLER (J.), *Kreuz und Hakenkreuz. Der Kampf des Nationalsozialismus gegen die katholische Kirche und der kirchliche Widerstand*, 2 vol. Munich, Verlag der Kathol. Kirche Bayerns, 1946.

SOLZBACHER (W.), *Pius XI. als Verteidiger der menschlichen Persönlichkeit*. Lucerne, 1939, p. 91-179.

Les différents documents officiels cités sont parus, soit, pour ceux émanant de Rome, dans les *Acta Apost. Sedis* ou dans *l'Osservatore Romano*, soit, pour les autres, en traduction ou résumé français, dans la *Documentation catholique*. Les textes cités des cardinaux Van Roey, Verdier, Schuster et Cerejeira ont été réunis en brochure sous le titre *L'Eglise contre le racisme : une hérésie antiromaine*. Paris, Bonne Presse, 1938.

### *La question juive et l'antisémitisme.*

CLAUDEL (P.), et autres, *Les Juifs*. Paris, Plon, 1937.  
« Die Kirche Christi und die Judenfrage », articles de divers savants catholiques parus dans la revue *Die Erfüllung*, Vienne, 1937.

FÉRENZY (O. DE), *Les Juifs et nous, chrétiens*. Paris, 1935.

JOURNET (Ch.), *Destinées d'Israël. A propos du salut par les Juifs*. Paris, Egloff, 1947.

« Les Juifs et nous », *Chronique sociale de France*. Lyon, 1952, n° 1.

MARITAIN (J.), *L'impossible antisémitisme*. Paris, Desclée, 1938.

MONTCHEUIL (Y. DE), « Le chrétien en face de l'antisémitisme », conférence de déc. 1940, publiée dans

*L'Eglise et le monde actuel.* Paris, Editions de Témoignage chrétien, 1945, p. 101-117.

PETERSON (E.), *Die Kirche aus Juden und Heiden.* Salzbourg, Kœsel, 1933 (traduction française : *Le mystère des Juifs et des Gentils dans l'Eglise.* Paris, Desclée).

P U B L I C A T I O N S   D E   L' U N E S C O  
A G E N T S   G É N É R A U X

**ALLEMAGNE** : Unesco Vertrieb für Deutschland, R. Oldenbourg, Munich; **ARGENTINE** : Editorial Sudamericana, S. A., Alsina 500, Buenos Aires; **AUSTRALIE** : Oxford University Press, 348 Little Collins Street, Melbourne (Victoria); **AUTRICHE** : Wilhelm Frick Verlag, 27 Graben, Vienne I; **BARBADE (LA)** : S.P.C.K. Bookshop, Broad Street, Bridgetown; **BELGIQUE** : Librairie Encyclopédique, 7, rue du Luxembourg, Bruxelles IV; **BOLIVIE** : Libreria Selecciones, avenida 16 de Julio 216, La Paz; **BRÉSIL** : Livraria Agir Editoria, rua México 98-B, caixa postal 3291, Rio de Janeiro; **CANADA** : Periodica, Inc., Centre de publications internationales, 4234, rue de la Roche, Montréal 34; University of Toronto Press, Toronto; **CEYLAN** : The Lake House Bookshop, The Associated Newspapers of Ceylon, Ltd., Colombo I; **CHILI** : Libreria Lope de Vega, calle Estado 54, Santiago; **CHYPRE** : M. E. Constantinides, P. O. Box 473, Nicosia; **COLOMBIE** : Emilio Royo Martin, Carrera 9a, 1791, Bogota; **COSTA RICA** : Trejos Hermanos, Apartado 1313, San José; **CUBA** : Unesco, Centro Regional en el Hemisferio Occidental, calle 5, n° 306, Vedado, Apartado 1350, La Havane; **DANEMARK** : Ejnar Munksgaard, Ltd., 6 Nørregade, Copenhague K.; **ÉGYPTE** : La Renaissance d'Egypte, 9, rue Adly-Pacha, Le Caire; **ÉQUATEUR** : Casa de la Cultura Ecuatoriana, av. 6 de Diciembre 332, Quito; **ESPAGNE** : Aguilar S. A. de Ediciones, Juan Bravo 38, Madrid; **ÉTATS ASSOCIÉS DU CAMBODGE, DU LAOS ET DU VIET-NAM** : Librairie nouvelle Albert Portail, B. P. 283, Saigon; *sous-dépôt*: K. Chantarith, C.C.R., 38, rue Van-Vollenhoven, Phnom-penh; **ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE** : Columbia University Press, 2960 Broadway, New York 27, N. Y.; **FÉDÉRATION MALAISE ET SINGAPOUR** : Peter Chong & Co., P. O. Box 135, Singapour; **FINLANDE** : Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, Helsinki; **FORMOSE** : The World Book Co. Ltd., 99 Chung King Rd., Taipeih; **FRANCE** : *vente au détail*, Librairie de l'Unesco, C.C.P. Paris 21-27-90; Société générale, compte Publications de l'Unesco, 45, avenue Kléber, Paris-16<sup>e</sup>; *vente en gros* : Unesco, Division des ventes, 19, avenue Kléber, Paris-16<sup>e</sup>; **GRÈCE** : Eleftheroudakis, Librairie Internationale, Athènes; **GUYANE NÉERLANDAISE** : Radhakishun and Co., Ltd. (Book Dept.), Watermolenstraat 36, Paramaribo; **HAÏTI** : Librairie « A la Caravelle », 36, rue Roux, B P. III-B, Port-au-Prince; **HONGRIE** : Kultura, P. O. Box 149, Budapest 62; **INDE** : Orient Longmans, Ltd.: Indian Mercantile Chamber, Nicol Rd., Bombay; 17 Chittaranjan Avenue, Calcutta; 36-A Mount Road, Madras; *sous-dépôt*: Oxford Book and Stationery Co., Scindia House, New Delhi; Rajkamal Publications Ltd., Himalaya House, Hornby Rd., Bombay I; **INDONÉSIE** : G.C.T. van Dorp & Co., Djalan Nusantara 22, Djakarta; **IRAK** : McKensie's Bookshop, Bagdad; **ISRAËL** : Blumstein's Bookstores, Ltd., 35 Allenby Road, Tel-Aviv; **ITALIE** : G. C. Sansoni, via Gino Capponi 26, casella postale 552, Florence; **JAMAÏQUE** : Sangster's Book Room, 99 Harbour Street, Kingston; Knox Educational Services, Spaldings; **JAPON** : Maruzen Co., Inc., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo; **JORDANIE** : Joseph I. Bahous & Co., Dar ul-Kutub, Salt Road, Amman; **LIBAN** : Librairie Universelle, avenue des Français, Beyrouth; **LUXEMBOURG** : Librairie Paul Bruck, 50, Grand-Rue, Luxembourg; **MADAGASCAR** : La Librairie de Madagascar, Tananarive; **MALTE** : Sapientia's Library, 26 Kingsway, La Valette; **MEXIQUE** : Difusora de las publicaciones de la Unesco, 127 avenida Ejido, Esc. 401, Mexico, D. F.; **NIGÉRIA** : C.M.S. Bookshop, P. O. Box 174, Lagos; **NORVÈGE** : A. S. Bokhjørnet, Stortingsplass 7, Oslo; **NOUVELLE-ZÉLANDE** : Unesco Publications Centre, 7 De Lacy Street, Dunedin, N. E 2; **PAKISTAN** : Ferozsons, 60 The Mall, Lahore; McLeod Road, Karachi; 35 The Mall, Peshawar; **PANAMA** : Agencia Internacional de Publicaciones, Apartado 2052, plaza de Arango n° 3, Panama R. P.; **PAYS-BAS** : N. V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, La Haye; **PÉROU** : Libreria Internacional del Perú, S. A., Apartado 1417, Lima; **PHILIPPINES** : Philippines Education Co., 1104 Castillojos, Quiapo, Manille; **PORTO RICO** : Panamerican Book Co., San Juan 12; **PORTUGAL** : Publicações Europa-América, Ltda., 4 rua da Barroca,

Lisbonne; **ROYAUME-UNI** : H. M. Stationery Office, P. O. Box 569, Londres, S. E. 1; **SENÉGAL** : Librairie « Tous les livres », 30, rue de Thiong, Dakar; **SUÈDE** : A/B C.E. Fritzes Kungl. Hovbokhandel, Fredsgatan 2, Stockholm 16; **SUISSE** : Europa Verlag, 5 Rämistrasse, Zurich; Librairie de l'Université, case postale 72, Fribourg; **SYRIE** : Librairie Universelle, Damas; **TANGER** : Centre international, 54, rue du Statut; **TCHÉCOSLOVAQUIE** : Orbis, Národní 37, Prague I; **THAILANDE** : Suksapan Panit, Arkarn 9, Raj-Damnern Avenue, Bangkok; **TUNISIE** : Agence Aghlébite, 20, Grand-Rue, B. P. 2, Kairouan; **TURQUIE** : Librairie Hachette, 469 İstiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul; **UNION BIRMANE** : Burma Educational Bookshop 551-3 Merchant Street, P. O. Box 222, Rangoon; **UNION SUD-AFRICAINE** : Van Schaik's Bookstore, P. O. Box 724, Prétoria; **URUGUAY** : Centro de Cooperación Científica para América latina, bulevar Artigas 1320, Montevideo; **YUGOSLAVIE** : Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/II, Belgrade.

#### B O N S D E L I V R E S D E L ' U N E S C O

Utilisez les bons de livres de l'Unesco pour l'achat d'ouvrages et de périodiques à caractère éducatif, scientifique ou culturel. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à :

BONS DE LIVRES DE L'UNESCO, 19, avenue Kléber, Paris-16<sup>e</sup>, France.

Prix : \$ .40; 2/-; 100 fr.